





Le mot du Maire

Chers administrés

Le monde change et les services offerts par les collectivités aussi. Ces quatre dernières années, nous nous sommes attelés avec passion et ardeur à moderniser et améliorer services et équipements pour mieux répondre à vos attentes et anticiper sur les évolutions incontournables de ce début de siècle.

Ce guide a pour but de répondre du mieux possible à vos interrogations et vous éclairer sur tout ce qu'une collectivité comme la nôtre peut désormais vous offrir. En terme de services administratifs, état civil et formalités diverses, comme en ce qui concerne les activités périscolaires, les équipements sportifs, les prestations sociales, les offres culturelles, les structures d'accueil de la petite enfance comme des seniors.

En marge de nos charges et obligations, la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry propose un certain nombre de services qui lui sont propres. Historiquement votre commune est ainsi la seule dans le département à disposer d'un Centre Municipal de Santé et d'une base de loisirs sur 26 hectares de verdure. Mais elle a aujourd'hui pris une nouvelle dimension, une nouvelle ampleur avec comme principal objectif: mieux vous servir, vous soutenir, vous accompagner. La Mairie, aujourd'hui installée dans de nouveaux locaux, modernes, fonctionnels et accessibles, vous accueille dans les meilleures conditions matérielles possibles. La mise en place d'un guichet unique, d'une Maison de Services Au Public avec des permanences de services nationaux vous garantit une panoplie sans égale de services. Pour ceux qui ne peuvent se déplacer ou qui ne sont pas disponibles pendant les heures d'ouverture des services, nous avons développé les outils informatiques nécessaires pour se connecter à toutes heures avec nos services. Une réelle avancée qui se fait sans oublier de garantir les contacts humains indispensables pour assurer la survie des liens sociaux.

Au fil des pages de ce guide, vous trouverez le mode d'emploi de l'ensemble de ces offres et services qui font la richesse sociale, économique et culturelle de la commune, comme le plaisir d'y vivre de façon active. Pour en savoir plus sur votre ville, d'autres publications sont conçues pour vous tenir informés, comme de nombreux rendez-vous citoyens vous sont également proposés pour rencontrer élus et services. Là encore, vous trouverez des informations sur ces rendez-vous au fil des pages.

Bonne lecture à tous et rendez-vous très bientôt sur le terrain dans le cadre de l'une des nombreuses activités proposées par la collectivité et ses partenaires associatifs, sociaux et économiques.

Jérôme GUYARD

Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry, Conseiller départemental Délégué du Président en charge de l'Attractivité territoriale et du Tourisme



Le mot de la Directrice Générale des Services

Ce nouveau guide qui se veut pratique, vous donne des informations de façon simple et claire, sur les multiples services disponibles au sein de la commune, et ce, pour vous faciliter la vie.

Grâce au guichet unique qui se trouve à l'accueil de l'hôtel de ville, depuis plus d'un an et demi, la plupart des démarches peuvent être entamées en un seul endroit.

Nous sommes, en tant qu'agents communaux, très attachés aux valeurs du service public, alors même que celui-ci, est en perpétuel mouvement et très régulièrement revisité.

Vous pouvez compter sur notre disponibilité, notre mobilisation et notre professionnalisme pour vous offrir des équipements, des prestations et des services de qualité dans de nombreux domaines.

SOMMAIRE

1. INFOS HÔTEL DE VILLE

- 1.1 Votre Hôtel de Ville
- 1.2 Vos Élus
- 1.3 Conseil Municipal et CMJE (Conseil Municipal des Jeunes Élus)
- 1.4 Infos municipales

2. DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- 2.1 Etat civil
- 2.2 Formalités administratives
- 2.3 Funéraire

3. CADRE DE VIE I

- 3.1 Propreté et fleurissement
- 3.2 Collecte des déchets
- 3.3 Voirie et assainissement
- 3.4 Urbanisme
- 3.5 Transports
- 3.6 Espaces naturels
- 3.7 Base de Loisirs

4. SECURITE ET PREVENTION I

- 4.1 Police municipale
- 4.2 Médiation
- 4.3 Dispositifs d'alerte

5. SANTE ET SOLIDARITE I

- 5.1 Centre Municipal de Santé
- 5.2 Centre Communal d'Action Sociale
- 5.3 Logement
- 5.4 Foyer Les Heures Claires
- 5.5 Seniors
- 5.6 Maison de Services Au Public

6. EMPLOI ET ECONOMIE I

- 6.1 Actions en faveur de l'emploi
- 6.2 Club d'Action Economique
- 6.3 Démarches
- 6.4 Jours de marchés

7. ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

- 7.1 Petite enfance
- 7.2 Scolaire
- 7.3 Enfance
- 7.4 Inscriptions

8. PATRIMOINE, CULTURE, SPORTS

- 8.1 Patrimoine
- 8.2 Les 26 couleurs
- 8.3 Ecole de Musique, Danse et Théâtre
- 8.4 Bibliothèque
- 8.5 Vie sportive
- 8.6 Équipements sportifs
- 8.7 Piscine municipale
- 8.8 Vie associative

9. LES TEMPS FORTS

10. ASSOCIATIONS

- 10.1 Vie associative
- 10.2 Annuaire des associations

11. CONTACTS UTILES



1. INFOS HÔTEL DE VILLE



VOTRE HÔTEL DE VILLE

HÔTEL DE VILLE

185 avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry Tél.: 01 60 65 20 20 (standard) Fax: 01 60 65 43 43 contact@saint-fargeau-ponthierry.fr

Tous les courriers, quel que soit le service destinataire, sont à adresser à l'attention de M. le Maire.





HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi, jeudi et vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h

Mardi: 13h30-18h30

Mercredi: 8h30-17h

Samedi (permanences Etat Civil et Guichet unique) : 9h-12h

VOS ÉLUS



Maire et Adjoints Au Maire

Élus pour 6 ans, les membres du Conseil municipal ont pris leurs fonctions en mars 2014



Jérome GUYARD,Maire,
Conseiller départemental



Jean-François LEMESLE, 1^{er} Adjoint Délégué aux Affaires Générales et à la Politique Générale



Françoise DUCLOS-GRENET, Déléguée à la Politique de Santé et aux Associations conventionnées



Lydie GARRABOS, Déléguée aux Affaires sportives



Anne GRAVIERE, Déléguée au Développement territorial



Alain LUCAS, Délégué à la Sécurité Publique et aux Affaires funéraires



Françoise MEGRET, Déléguée aux Finances et aux Ressources humaines



Carole NADAL, Déléguée aux Affaires Scolaires, Périscolaires, à la Jeunesse et à la Petite Enfance



François PETITBON,
Délégué aux Affaires juridiques
et sociales



Les conseillers municipaux



Patrick APPLENCOURT, Voirie, déplacements, Stationnements



Elisabeth BEAUGRAND, Seniors, Intergénérationnel, Accessibilité et Handicap, Promotion des Voies Navigables



Daniel BRINCAT, Expositions culturelles et vernissages



Geneviève BURLE, Culture, Technologies numériques et Relations Publiques



Karl ECKERT, Animations urbaines, archives et patrimoine



José MACHADO FERREIRA,



Marie-Christine FLAMAIN, Emploi, Insertion, environnement et Habitat



Thierry FROMENTIN, Commerces, Artisanat, Marché et Développement des



Michèle GAILLARD, Affaires scolaires



Julien GARSSINE, Jeunesse



Jean-Pierre HAKIZIMANA, Rationalisation, Mutualisation et Contrôle de gestion des ressources internes et externes, Transports



Stéphanie HURGUES,



Houm Keltoum MAALOUL, Petite Enfance



Gérard MAZEAUD, Cadre de Vie, Jumelages et Anciens Combattants



Phillipe STORME, Festivités municipales





Séverine FELIX-BORON



Jeannine JOUANIN







CONSEIL MUNICIPAL ET CMJE



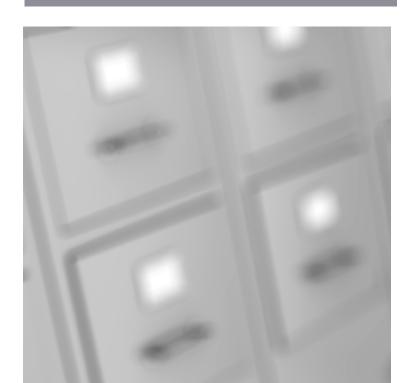
Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est l'assemblée délibérante élue de la ville. Il est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de la Commune : le budget (communal), la gestion des écoles primaires, les politiques sportive et culturelle, l'attribution des aides sociales, les orientations en matière d'aménagement du territoire, l'entretien des rues et des espaces verts, l'aide aux associations,...

Le conseil est élu pour 6 ans par les habitants. Le nombre de ses membres dépend du nombre d'habitants de la commune.

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des «délibérations». Ce terme désigne les décisions prises par l'organe délibérant. Il doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public.

Un règlement intérieur fixe le fonctionnement du conseil et de ses commissions chargées d'examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances. Cet ordre du jour est communiqué au public sur les panneaux municipaux d'affichage administratif et sur le site de la ville.







Le Conseil Municipal des Jeunes Elus

Les plus jeunes prennent aussi part à l'action citoyenne dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes Élus (CMJE).

Le CMJE est composé de 33 enfants issus de classes de CM1 et CM2 de toutes les écoles élémentaires de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Les élections sont organisées chaque année au mois d'octobre, en partenariat avec les enseignants.

Elus pour un mandat d'un an par leurs camarades, les enfants travaillent à la création et la mise en place de différents projets citoyens qu'ils choisissent en début d'année scolaire (expositions concours, nettoyage du parc des Bordes, partenariat avec la Maison de la petite enfance, organisation d'une boum de fin d'année,...) et participent aux actions communales (Téléthon, Chasse à l'œuf, commémorations,...).

Les objectifs principaux d'un CMJE pour les enfants, sont d'une part, d'être acteur en représentant les autres enfants du même âge, et d'autre part, de découvrir, apprendre et développer la citoyenneté au quotidien.

Son appellation « Conseil Municipal des Jeunes Élus » répond à la volonté de distinguer cette instance du Conseil Municipal d'adultes, qui gère les affaires de la commune avec une dimension politique, alors que le CMJE est avant tout un lieu d'expression et de proposition propre à ces jeunes élus.

Les élus adultes et le personnel de la commune accompagnent le CMJE dans la réalisation de ses projets.

Contact
Pôle Education
185 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tél.: 01 60 65 20 20

ERVICES MUNICIPAUX

Pôle Gestion des risques urbains

Service Police Municipale

Service Médiation

Le Maire Anne LE QUELLEC

Direction Générale des Services
Chargée de mission « évolution de la collectivité »

Christelle AUCLERE

Direction des Services à la population

Direction des Ressources Internes Direction Générale Adjointe

Céline SARREY

Pôle Administration Générale

Service Population

Pôle Ressources Financières

Direction Générale Adjointe

Claire MOUTARDIER

Direction des Services Techniques

Direction Générale Adjointe

Pôle Bâtimentaire

kéférent « sente/rivière/forêt/environnement/ risques majeurs » Pôle Développement Territorial

Service Vie Economique et Mobilité

Service Aménagement du Territoire et Urbanisme

Service Cadre de vie Référent Jumelage / location de salle Pôle Espace Public

Service Domaine public

Référents Opérationnels

Régie Bâtiment (tous Corps d'État)
Régie Cadre de vie
Régie Domaine Public

Benoît MONCADA

Cabinet du Maire Chargé de mission : « recherche subvention et gestion des lieux cultuels »

Service Communication et Evenementiel + mission reprographie

Service Sports

Pôle Ressources Humaines

Pôle Animation de la ville

Service Culture

Service Vie Associative

Pôle Education

Service Enfance Service Scolaire

Pôle Ressources Juridiques et Commande Publique

Service Jeunesse

Pôle Petite Enfance

Service Accueil Collectif

Pôle Ressources Informatiques et Développement Numérique

Service RAM

Service Accueil de Loisirs Maternel/Ludothèque

Pôle Solidarité - Santé

Pôle Moyens Généraux

Service Santé Service Social

Cellule administrative

Septembre 2018

1.5 LINFORMATIONS MUNICIPALES

« Notre ville, le Mag »

Articles, agendas, informations pratiques, retours en image : le magazine de la ville vous propose une vision globale de la vie locale.

Distribué dans toutes les boîtes aux lettres et disponible en Mairie, il est également téléchargeable sur le site saint-fargeau-ponthierry.fr

5 numéros par an et 2 Hors-séries*

* nombre de numéros variable en fonction de l'actualité.





Site internet de la Ville

www.saint-fargeau-ponthierry.fr

Actualités, agendas, démarches administratives, portail citoyen, portail famille... tout y est! Actualisé quotidiennement, le site de la Ville est, plus que jamais, le lien privilégié entre la Mairie et les citoyens. Sur votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur, il se consulte partout et tout le temps. A vos écrans!

Page Facebook de la Ville

facebook.com/VilleSaintFargeauPonthierry
Le facebook de la Ville offre une source d'informations
interactive actualisée quotidiennement. Pas besoin d'être
abonné pour y accéder. Surtout n'hésitez pas à cliquer
J'aime ou même à partager quand vous appréciez!



Instagram

2. DEMARCHES ADMINISTRATIVES



2.1 ETAT CIVIL

- DEMANDES D'ACTES
- DÉCLARATIONS
- CÉRÉMONIES
- 2.2 Formalités administratives
- 2.3 Funéraire

2.1 ETAT CIVIL



Afin de faciliter vos démarches, la collectivité a mis en place un guichet unique qui est votre interlocuteur privilégié pour répondre à un grand nombre de vos questionnements.

Les agents du guichet unique réceptionnent ainsi vos demandes aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de ville.

Par ailleurs, de plus en plus de démarches sont accessibles depuis le portail du site internet de la ville. N'hésitez pas à vous rendre à l'adresse suivante : www.saint-fargeau-ponthierry.fr

DEMANDES D'ACTES:

Les actes d'état civil sont délivrés uniquement par les mairies des communes où les événements se sont déroulés

ACTE DE NAISSANCE

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE

Pour obtenir une copie intégrale, le demandeur doit satisfaire 3 conditions :

- être la personne que l'acte concerne ou bien son conjoint, son ascendant, son descendant, son représentant légal
- être majeur ou émancipé
- être en mesure d'indiquer, lors de la demande, les noms, prénoms et date de naissance de la personne concernée par l'acte ainsi que les noms et prénoms de ses parents.

ACTE DE MARIAGE

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE

Pour obtenir une copie intégrale, le demandeur doit satisfaire 3 conditions :

- être la personne que l'acte concerne ou bien son conjoint, son ascendant, son descendant, son représentant légal
- être majeur ou émancipé
- être en mesure d'indiquer, lors de la demande, la date du mariage, les noms et prénoms des époux et de leurs parents.

ACTE DE DÉCÈS

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE

Toute personne peut obtenir une copie intégrale d'acte de décès.

COMMENT ÉTABLIR VOTRE DEMANDE?

Au Guichet unique:

l'intéressé(e) (majeur(e)) doit produire une pièce d'identité officielle. Si la demande est faite par un tiers, celui-ci doit produire tout document officiel établissant son lien de parenté (livret de famille, actes divers,...). Pas de justificatif à produire pour l'obtention d'un acte de décès.

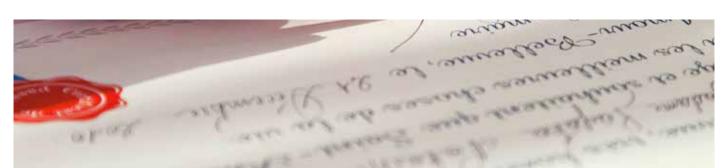
Par courrier:

- indiquer le nom et prénom de la personne concernée par l'acte, si nécessaire, préciser les noms et prénoms de ses parents ainsi que tout document établissant son lien de parenté
- joindre une enveloppe timbrée à son adresse

Sur Internet:

Pour les événements ayant eu lieu sur la commune, se connecter directement sur le site de la ville – Rubrique Mes démarches

Sur service-public.fr pour les événements ayant eu lieu hors commune.





2.1 ETAT CIVIL

DÉCLARATIONS:

DÉCLARATION DE NAISSANCE

PRINCIPE

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant.

Attention! Pour les parents non mariés, la déclaration de naissance ne vaut pas reconnaissance, sauf pour la mère si elle est désignée dans l'acte de naissance de l'enfant. Ainsi, pour établir le lien de filiation, une démarche de reconnaissance volontaire doit être effectuée.

DÉLAI

5 jours francs

- le jour de l'accouchement n'est pas pris en compte
- si le dernier jour est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé au premier jour ouvrable suivant
- une naissance qui n'a pas été déclarée dans ce délai ne peut être inscrite sur les registres que sur présentation d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance. Une déclaration judiciaire de naissance est donc nécessaire.

OÙ S'ADRESSER?

La naissance est déclarée en général par le père, ou par une personne qui aura assisté à l'accouchement. Dans certaines maternités, un officier d'état civil assure une permanence pour enregistrer les déclarations de naissance. A défaut, elle est établie à la mairie du lieu de naissance par un officier d'état civil. L'acte de naissance est rédigé immédiatement.

PIÈCES À FOURNIR

- le livret de famille si vous en détenez déjà un
- le certificat établi par le médecin ou la sagefemme
- les pièces d'identité des parents
- l'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance
- la déclaration de choix de nom si les parents le souhaitent



2.1 I



DÉCLARATION DE RECONNAISSANCE

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT (COUPLE NON MARIÉ)

Lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. La reconnaissance peut être faite avant la naissance, dans l'acte de naissance ou ultérieurement.

RECONNAISSANCE PRÉNATALE

Se présenter muni d'une pièce d'identité et faire une déclaration à l'officier d'état civil. L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par cet officier et signé par le parent concerné ou par les deux en cas de reconnaissance conjointe. L'officier d'état civil remet une copie de l'acte qui devra être présentée lors de la déclaration de naissance.

RECONNAISSANCE DE L'ENFANT DÈS SA NAISSANCE

Se présenter muni d'une pièce d'identité et faire une déclaration à l'officier d'état civil au moment de la déclaration de la naissance.

RECONNAISSANCE DE L'ENFANT APRÈS SA NAISSANCE

Se présenter muni d'une pièce d'identité et faire une déclaration à l'officier d'état civil. Le père peut, le cas échéant, se présenter muni d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant ou, dans le cas où l'autre parent l'a déjà reconnu, du livret de famille. La reconnaissance maternelle post-natale est possible, si la filiation maternelle n'est pas établie à l'égard de la mère, c'est-à-dire lorsque son nom ne figure pas dans l'acte de naissance de l'enfant.

MODALITÉS

Les reconnaissances pré et post natales peuvent s'effectuer dans n'importe quelle commune.

DÉCLARATION DE DÉCÈS

La déclaration de décès est obligatoire et doit être effectuée dans les 24h qui suivent le décès, hors week-end et jours fériés. Toute personne peut déclarer le décès.

En cas d'appel à une entreprise funéraire, celleci peut se charger des démarches. Si le décès survient à l'hôpital, la déclaration sera faite directement par l'établissement à la Mairie.

OÙ S'ADRESSER?

À la Mairie du lieu de décès.

PIÈCES À FOURNIR

- Si possible, le livret de famille du défunt, sa carte d'identité, une copie de son acte de naissance
- le certificat de décès délivré par le médecin.
- la carte d'identité du déclarant.

CÉRÉMONIES:

MARIAGE CIVIL

Vous souhaitez vous marier à Saint-Fargeau-Ponthierry, la présence des futurs époux est nécessaire au moment du dépôt du dossier. Cette démarche se fait sur rendez-vous auprès du service Population.

Nous vous invitons donc à contacter ce service afin de retirer un dossier mentionnant les pièces à fournir et poser une pré-réservation de la date de mariage envisagée.

CONDITIONS

Le mariage peut avoir lieu à la mairie, au domicile ou à la résidence de l'un ou de l'autre des époux ou de l'un de leurs parents, à condition qu'il y réside continuellement depuis au moins un mois au jour de la publication des bans.



2.1 ETAT CIVIL

PACS

PRINCIPE

Le PActe Civil de Solidarité (PACS) est ouvert aux couples de même sexe ou de sexe différent. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant un certain nombre de documents.

QUI?

Les futurs partenaires doivent respecter toutes les conditions suivantes :

- Etre majeur
- · Avoir la capacité juridique
- Ne pas être actuellement mariés ou pacsés
- Ne pas avoir de lien familial avec l'autre partenaire

CONDITIONS

En mairie : Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du PACS, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la Mairie, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

Chez un notaire : les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble

Pièces à fournir :

- Convention de PACS (Cerfa n°15726*02)
- Déclaration conjointe de PACS et attestations sur l'honneur de non parenté, non alliance et résidence commune (Cerfa n°15725*02)
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité (original + photocopie)

Si l'un des partenaires est de nationalité étrangère, il est nécessaire de se rapprocher de la Mairie car des pièces complémentaires sont demandées.



2.1 I



PARRAINAGE CIVIL

PRINCIPE

Le parrainage civil, appelé anciennement « baptême républicain », est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs de la République.

Ce parrainage consiste à désigner des parrain(s) et/ou marraine(s) qui s'engagent moralement. A noter que ce passage devant l'élu ne présente aucune valeur juridique puisque le parrainage civil n'est encadré par aucun texte législatif.

CONDITIONS

Pour les enfants Féréopontains, la cérémonie se déroule dans la salle du Conseil Municipal :

- Les parents et l'enfant sont accueillis par le Maire ou son Adjoint.
- Celui-ci fait un rappel historique sur l'origine de la cérémonie, et les valeurs républicaines.
- Juste avant que le Maire ou son Adjoint n'invite les intéressés à signer le certificat de parrainage civil, il demande aux parrain et marraine de
- s'engager solennellement et d'accepter leurs nouvelles « responsabilités ». Ils pourront alors s'ils le souhaitent prononcer un discours.
- Le certificat de parrainage civil est remis aux parents ainsi qu'aux parrain et marraine.

OÙ S'ADRESSER?

Contacter le service Population afin de retirer le dossier des pièces à fournir et de pré-réserver la date choisie.

NOCES D'OR ET PLUS

Vous habitez Saint-Fargeau-Ponthierry et vous souhaitez célébrer en mairie vos 50, 60, 70 ou 80 ans de mariage, contactez le service Population afin de retirer le dossier des pièces à fournir et de pré-réserver la date choisie.





FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

L'Etat a modifié les modalités de délivrance de plusieurs documents règlementaires. Ainsi, depuis le 28 février 2017, les demandes de cartes d'identité s'effectuent uniquement dans les mairies équipées de l'application unique et sécurisée dite « Titres électroniques Sécurisés ». 29 communes de Seine-et-Marne sont équipées de ce système. Dammarie-les-lys et Melun sont désormais les plus proches pour traiter vos demandes de documents d'identité.

Les demandes sont ensuite traitées par une plateforme spécialisée située à Melun. Ce service est également chargé d'instruire les demandes de passeports enregistrées dans les mairies de Seine-et-Marne. La délivrance des titres d'identité se fait en général dans un délai de 2 mois.

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

PRINCIPE

Si vous avez perdu votre livret de famille original, ou si on vous l'a volé, vous pouvez demander à ce qu'un second livret de famille (un duplicata) vous soit délivré.

Il peut également être demandé dans le cadre d'une séparation ou d'un divorce pour permettre aux deux parents de l'avoir en leur possession.

CONDITIONS

Seul un des titulaires du livret peut faire une demande pour en obtenir un deuxième. En cas de décès du ou des titulaires du livret, les enfants ne peuvent obtenir la délivrance d'un second livret.

OÙ S'ADRESSER

Le livret de famille doit être demandé à la mairie du lieu du domicile de l'auteur de la demande de duplicata.

Remise du livret de famille

Le délai entre la demande de duplicata et la remise effective du deuxième livret de famille varie en fonction du nombre d'actes à inscrire sur le livret.

Le retrait par un des titulaires du livret est effectué, sur présentation d'une pièce d'identité, auprès de la mairie du lieu du domicile du demandeur.





FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales
- être âgé d'au moins 18 ans
- être de nationalité française
- jouir de ses droits civils et politiques.

Lorsque la personne concernée ne relève pas d'une procédure d'inscription d'office (jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre deux opérations de révision des listes électorales), elle doit déposer une demande d'inscription.

Listes Electorales Complémentaires : les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales pour participer à l'élection des conseillers municipaux et des représentants au Parlement européen dans les mêmes conditions que les électeurs français.

Attention ! Si vous avez changé d'adresse, pensez à prévenir le service Population car le changement ne s'effectue pas automatiquement.

MODALITÉS

Pour vous inscrire, effectuez votre demande auprès du Guichet Unique ou sur le site internet de la ville.

PIÈCES À FOURNIR

• une photocopie de la pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) en cours de

validité

- un justificatif de domicile de moins de trois mois établi à votre nom (facture électricité, gaz, téléphone fixe,...).
- CERFA à compléter

VOTER PAR PROCURATION

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir voter, vous pouvez vous faire représenter en mandatant un proche qui votera à votre place. Pour cela, il suffit de vous rendre au commissariat de police afin de remplir le formulaire de procuration, avec votre pièce d'identité, les coordonnées de votre mandataire et sa date de naissance. Attention, votre mandataire doit être électeur dans la même commune que vous, mais pas forcément dans le même bureau de vote.

RECENSEMENT MILITAIRE



QUI DOIT SE FAIRE RECENSER?

- toute personne de nationalité française dès l'âge de 16 ans.
- toute personne acquérant la nationalité française (naturalisation, réintégration...) entre son 16ème et son 25ème anniversaire, doit se faire recenser avant la fin du 1er mois suivant la date d'acquisition de la nationalité française ou de la notification de cette acquisition.

Attention! Pour les personnes qui ont la double nationalité, il faut faire une déclaration d'option à la préfecture.

QUAND SE FAIRE RECENSER?

Cette formalité est obligatoire pour tous les

jeunes (garçons et filles) de nationalité française au plus tôt à la date anniversaire des 16 ans (et durant le mois suivant).

OÙ ET COMMENT SE FAIRE RECENSER?

- à la mairie
- si la personne réside à l'étranger : au consulat ou au service diplomatique de France
- si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...)

PIÈCES À FOURNIR

- une pièce d'identité française
- le livret de famille à jour
- un justificatif de domicile (ex: facture d'électricité, de gaz, d'eau, ou de téléphone, quittance de loyer) si la pièce d'identité n'est pas à la bonne adresse.

EN CAS D'ABSENCE DE RECENSEMENT DANS LES DÉLAIS

L'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'État (par exemple, le baccalauréat).

Régularisation:

Pour régulariser sa situation, à tout moment et avant l'âge de 25 ans, l'intéressé doit se déclarer auprès de la mairie de son domicile (au consulat ou au service diplomatique de France s'il réside à l'étranger).

ATTESTATION D'ACCUEIL

PRINCIPE

Vous souhaitez accueillir une personne de nationalité étrangère pour une durée n'excèdant pas trois mois dans le cadre d'une visite privée ou familiale. Pour cela, vous devez solliciter une attestation d'accueil.

OÙ S'ADRESSER

Vous pouvez récupérer un dossier auprès du Guichet Unique et prendre un rendez-vous pour le dépôt des pièces à fournir au 01 60 65 20 20.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

PRINCIPE

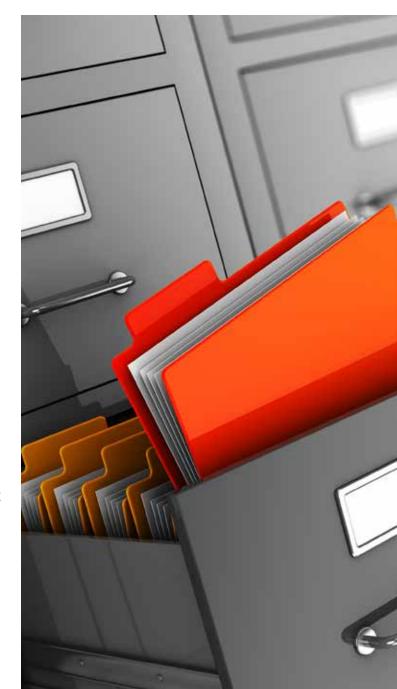
La légalisation vous permet de faire authentifier votre signature sur des actes sous seing privé.

OÙ S'ADRESSER

Cette démarche se fait à la mairie de son domicile ou devant le notaire de son choix.

Vous devez vous présenter avec le document devant être identifié et votre pièce d'identité.

Vous devrez signer au guichet devant l'agent.



2.3 I



La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry dispose de 3 CIMETIÈRES sur son territoire :

- Cimetière de Moulignon, rue du Clos Bernard
- Cimetière de **Ponthierry**, rue du Vieux Moulin
- Cimetière de Saint-Fargeau, avenue de la Gare

Elle compte des emplacements appelés concession de terrain en pleine terre ou pouvant accueillir un caveau, des cases de columbarium pour recueillir les cendres des défunts, ainsi que des emplacements réservés à la construction de cavurnes.

Par ailleurs, quand la dispersion des cendres est souhaitée par les familles, elle ne peut se faire que dans un lieu prévu à cet effet et autorisé par la commune. Aussi, afin de répondre aux demandes de nombreuses familles, la commune a créé un espace de dispertion au cimetière de Moulignon.

Un funérarium et un crématorium sont également implantés sur la commune, dont le mode de gestion est une délégation de service public.

HORAIRES D'OUVERTURE DES CIMETIÈRES

Du 1^{er} novembre au 31 mars : 9h -19h Du 1^{er} avril au 31 octobre : 8h-22h

Pour tout renseignement concernant les questions funéraires, vous pouvez contacter le service Population :

Tél. 01 60 65 20 20

3. CADRE DE VIE



- 3.1 Propreté et fleurissement
- 3.2 Collecte des déchets
- 3.3 Voirie, assainissement
- 3.4 Urbanisme
- 3.5 Transports / Mobilité
- 3.6 Espaces naturels
- 3.7 Base de Loisirs

PROPRETÉ ET FLEURISSEMENT

PROPRETÉ

Ramassage des dépôts sauvages et des poubelles publiques, nettoyage des abords des bâtiments municipaux, gestion des déchets collectés sur le domaine public, passage de la balayeuse, désherbage des trottoirs et des points d'apports volontaires, déneigement des voies communales, nettoyage des tags...les agents techniques s'attachent à rendre votre cadre de vie quotidien le plus agréable possible.

ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT

Développement des zones florales, création de zones de potagers, tonte et entretien des pelouses, massifs et suspensions, tailles des haies et arbustes, gestion de l'arrosage, mais aussi traçage des terrains de sports et ramassage des feuilles,...les agents municipaux sont sur tous les fronts quelle que soit la saison.

EQUIPE SENTE, FORÊT, RIVIÈRE ET EN-VIRONNEMENT

L'équipe Sente, Forêt, Rivière et Environnement est composée de 3 agents spécialisés chargés de surveiller et entretenir les espaces naturels de la commune. Repérage et élimination des embâcles formés sur les rus de la commune, coupe d'arbres dangereux, entretien de l'Espace Nature Sensible Raymond Sachot, entretien des sentes,... sont autant de missions sur lesquelles ces agents sont mobilisés toute l'année.



COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Saint-Fargeau-Ponthierry fait partie de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine qui a délégué la collecte* et le traitement des déchets ménagers au SMITOM-LOMBRIC (Syndicat intercommunal).



* Pour un ramassage optimal des dèchets, merci de veiller à garer au mieux votre véhicule

3.2 L

COLLECTE DES DÉCHETS





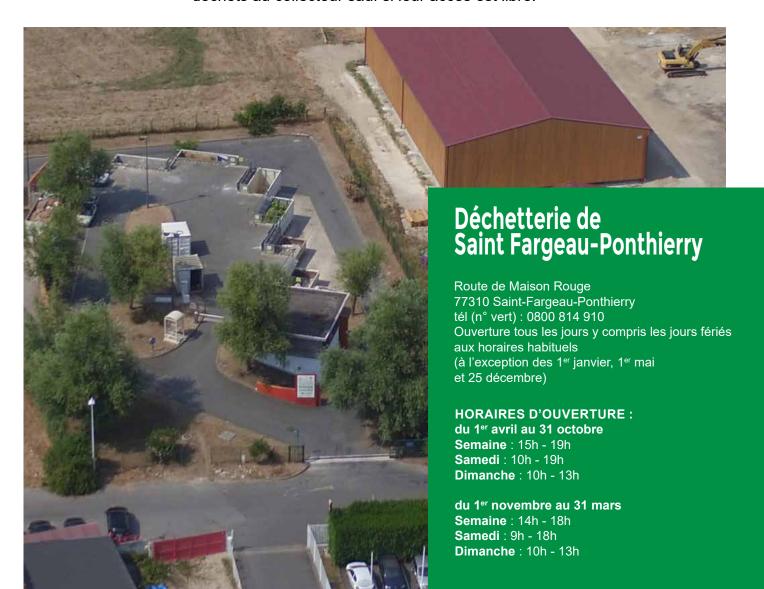
ALLO ENCOMBRANTS:

Objectifs:

- Améliorer l'aspect visuel et l'accès des trottoirs.
- Mettre fin aux problèmes d'insalubrité.
- Éviter aux communes le ramassage des refus de la collecte des encombrants.

Comment utiliser le service Allo Encombrants ?

- 1- Renvoyez complété et signé un exemplaire du contrat d'utilisation du service au SMITOM-LOMBRIC
- 2 Appelez le numéro vert Allo Encombrants pour faire part de vos besoins : 0 800 501 088
- 3 En fonction des plannings prédéfinis, le SMITOM-LOMBRIC vous proposera une plage horaire de 2 heures pour le passage à votre domicile.
- 4 La collecte des encombrants se fait sur propriété privée. Vous devez être présent ou vous faire représenter au rendez-vous pour remettre vos déchets au collecteur sauf si leur accès est libre.



VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Le service Domaine public intervient dans l'aménagement des espaces publics (parkings, création de trottoirs, équipements de sécurité type ralentisseur..., passage piéton), dans le traitement des demandes de rétrocession de voie, et le contact avec les différents concessionnaires...

LES MISSIONS DU SERVICE:

En terme de gestion, le service intervient dans les secteurs suivants :

- **Voirie** (mobilier urbain, signalisation horizontale, réfections de chaussées et trottoirs...)
- Réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore
- · Réseau public d'eau potable
- Ouvrages de défense incendie
- Aires de jeux pour enfants

Il traite également de nombreuses demandes dont les formulaires sont disponibles à l'accueil :

- Arrêté de circulation (pour travaux, déménagements,...)
- Permission de voirie (bennes, échafaudages,... pour les travaux, le document nécessaire est le CERFA 14023*01)
- Installation de grue
- · Création de bateau
- Certificat de numérotage
- Autorisation de passage de convoi exceptionnel...

Délai minimum de traitement des demandes : 10 jours.

A retourner à st@saint-fargeau-ponthierry.fr

Dès septembre 2018, le signalement d'anomalies sur le domaine public pourra se faire directement depuis le site internet de la collectivité (panneau à resceller, nid de poule, défaut d'éclairage,...) - Rubrique Mes démarches.







VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

CONTACTS:

SERVICE DOMAINE PUBLIC:

Hôtel de Ville 185 avenue de fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry 01 60 65 20 20

ASSAINISSEMENT:

Compétence Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) 297, rue Rousseau Vaudran CS 30187 77 198 Dammarie-lès-Lys CEDEX 01 64 79 25 25

FIBRE:

Compétence Seine-et-Marne Numérique (Syndicat intercommunal) 3 rue Paul Cézanne 77000 MELUN 01 64 10 66 13

EAU POTABLE:

La Ville a délégué la gestion du réseau "eau" à la SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE 0 977 429 430

CONCESSIONAIRES:

ENEDIS (électricité) : 09 69 32 18 33

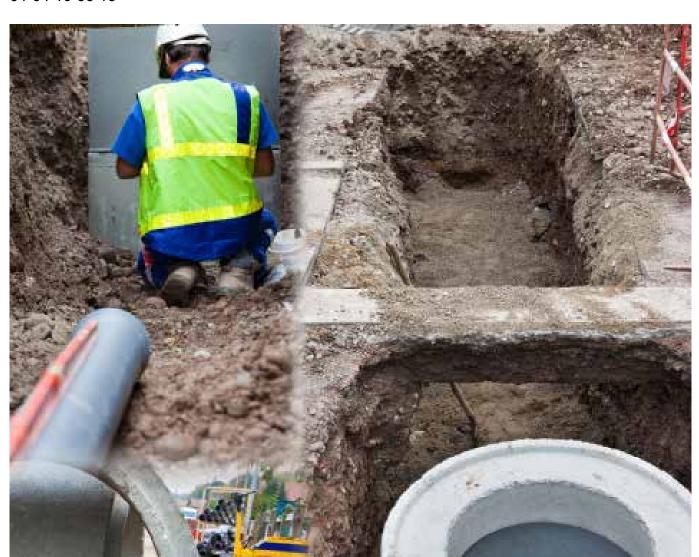
GRDF (gaz): 09 69 36 35 34

ORANGE (téléphone) : 0 800 083 083

Autres partenaires:

Département de Seine-et-Marne Direction des Routes

Agence Routière Départementale de Moret-Veneux art-moret-veneux@departement77.fr





INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME :

- Certificats communaux
- Certificats d'urbanisme
- Permis de construire
- Permis d'aménager

Le service Urbanisme se charge également de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

Toutes les autorisations et déclarations préalables doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration attestant l'achèvement des travaux (DAACT) à adresser en mairie par lettre recommandée avec accusé de réception ou à déposer auprès du Guichet Unique.

Une notice explicative pour la constitution de vos dossiers ainsi que les formulaires utiles sont accessibles depuis le site Internet de la commune : http://www.saint-fargeau-ponthierry.fr/urbanisme-reglementaire-vos-demarches.

PLU:

Toute demande d'autorisation d'urbanisme doit être conforme au Plan Local d'Urbanisme en vigueur. Le P.L.U. définit notamment les règles d'aménagement et le droit des sols. Il indique les secteurs constructibles, les formes possibles des constructions, les zones qui restent naturelles, les parcelles réservées pour les constructions futures....

CADASTRE:

Le cadastre de la commune est consultable depuis le site internet de la commune : https://geox5.infotp.com/saintfp/index.php.
Celui-ci n'a pas de valeur contractuelle. Seul le cadastre communiqué par le service du cadastre de Melun (Direction Générale des Finances Publiques) a une valeur juridique.

La mairie n'est pas habilitée à fournir le nom des propriétaires. Si vous avez besoin d'un document officiel, vous devez contacter le service du cadastre de Melun. Service du cadastre Melun Cité Administrative 77010 Melun Cedex tél. 01 64 41 30 03

Pour toute demande de renseignement ou consultation de dossiers, vous pouvez contacter le service Aménagement du territoire – Urbanisme de préférence par courriel à l'adresse urbanisme@saint-fargeau-ponthierry.fr ou par téléphone. Un rendez-vous pourra également être pris selon vos besoins.

Contact: Guichet Unique au 01.60.65.20.20

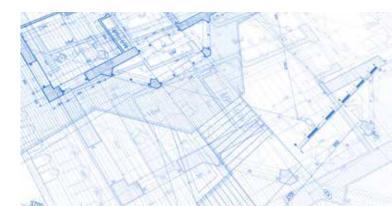
TAXE D'AMÉNAGEMENT:

La taxe d'aménagement (TA) s'applique aux demandes d'autorisations déposées à partir du 1er mars 2012 et remplace la taxe locale d'équipement.. La taxe d'aménagement s'applique aux autorisations du droit des sols ainsi qu'aux demandes d'autorisations modificatives générant un complément de taxation déposées à partir de cette même date.

Le calcul et le recouvrement de cette taxe d'aménagement sont du ressort exclusif de l'unité fiscalité de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77), service de la Préfecture :

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne 288, avenue Georges Clemenceau Parc d'activités 77000 Vaux-le-Pénil

L'unité fiscalité de l'urbanisme assure une permanence téléphonique assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h au 01 60 56 73 27.



TRANSPORTS / MOBILITÉ



Saint-Fargeau-Ponthierry est desservie par **la ligne RER D** et possède 2 gares :

- Gare de Saint-Fargeau
- Gare de Ponthierry-Pringy

PLUS D'INFOS SUR TRANSILIEN.COM

CORBEIL-EL

BUS

Réseau du canton de Perthes en Gâtinais

Les Villes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy sont desservies par le réseau du Canton de Perthes en Gâtinais. La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine co-finance les lignes qui desservent ces communes. Trois lignes fonctionnent du lundi au vendredi (sauf jours fériés) toute l'année.

Les usagers peuvent également emprunter les lignes régulières (11A, 11B, 21, 22A, 22B) à vocation scolaire du réseau de Perthes en Gâtinais. Contact

TRANSDEV - CANTON DE PERTHES EN GÂTINAIS CENTRE D'APPEL VOYAGEURS DU LUNDI AU VENDREDI, DE 6H30 À 19H

TEL: 01 64 10 29 20

SITE: TRANSDEV.IDF.COM

MOBILITÉ

Boxes à vélo

La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry souhaite favoriser l'utilisation de moyens de transport plus respectueux de l'environnement, notamment en développant la pratique du vélo. Dans cette perspective, la commune souhaite répondre aux attentes des usagers qui sont amenés à utiliser régulièrement leur vélo mais qui ne disposent pas de lieu de remisage. Ainsi, vous pouvez louer un boxe à vélo à côté de la gare de Ponthierry/Pringy (et bientôt à côté de la gare de Saint-Fargeau) en contactant le service Vie Economique et Mobilité au 01 60 65 27 80

Taxis

3 Taxis possèdent une Autorisation de Stationner sur la commune. Le service gère le suivi de la réglementation, la transmission de Licence, etc..

Places de parking pour covoiturage

2 places de parking pour covoiturage sont présentes devant la gare de Ponthierry/Pringy.

Liaisons douces

11 kilomètres de liaisons douces parcourent la commune afin de rendre plus agréable les balades à vélo en toute sécurité.

TRANSPORTS / MOBILITÉ



Saint-Fargeau-Ponthierry est également desservie par le réseau de bus de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

LIGNE A

Cette ligne dessert, dans les deux sens, Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, Melun et Rubelles. Les bus s'arrêtent notamment aux gares de Ponthierry Pringy, de Boissise-le-Roi et de Melun, dans la zone commerciale et d'activités de Chamlys, au lycée Joliot Curie,...

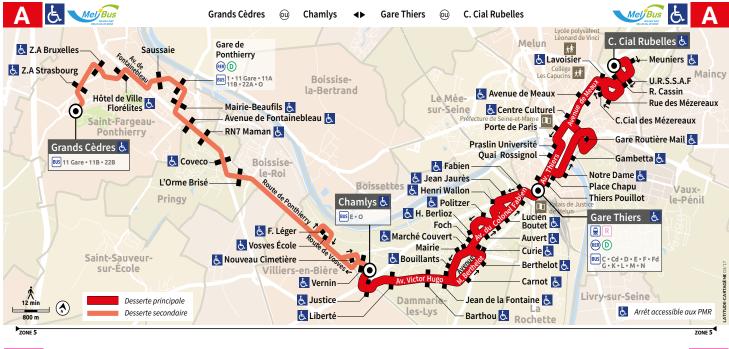
LIGNE O

Partant de la zone commerciale et d'activités de Chamlys, cette ligne dessert, dans les deux sens, le centre commercial de Villiers-en-Bière, Boissise-le-Roi, Saint-Fargeau-Ponthierry, Seine-

Port et la gare de Cesson. Grâce à cet accès en bus à la gare de Cesson, les habitants peuvent rejoindre la branche RER D en direction de Paris.

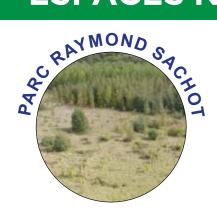
Ces deux lignes fonctionnent du lundi au samedi, de 6h à 21h, avec une fréquence de 30 minutes aux heures de pointe et 1h aux heures creuses.

Pour plus d'infos sur les lignes A et O et leurs horaires : www.transdev-idf.com





ESPACES NATURELS



Cet écrin de verdure de 37 hectares bénéficie d'une biodiversité exceptionnelle, qu'il s'agisse de sa faune ou de sa flore, dans les parties boisées, herbeuses ou humides.

Un accès réglementé

Ouvert 24h/24, les visiteurs doivent circuler uniquement sur les chemins prévus à cet effet, laissés à l'état naturel, de manière à éviter le piétinement de la flore. Une piste cyclable traverse également le site. Vous pourrez venir vous promener avec votre chien tenu en laisse.

Mis en gestion forestière et entretenu par l'Office National des Fôrets, ce bois de 37 hectares abrite de nombreuses espèces végétales représentatives de la biodiversité locale.

Un sentier accessible aux personnes à mobilité réduite a été aménagé à l'initiative du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais Français, dans le cadre des actions mises en place pour favoriser l'accueil du public en forêt.





Située en bordure de la Seine, dans un espace naturel de 25 hectares, la base de loisirs compte 3 plans d'eau. L'accès à la base est gratuit. La base de loisirs vous propose différentes activités : promenades, aires de pique-nique, parcours santé, port de plaisance, plan d'eau réservé à la pêche ...

MAIS AUSSI...



Sur le territoire de la commune, 2 km de sentes sont entretenus et permettent aux promeneurs de suivre le bord du fleuve. Ces sentes, appelées chemins de halage, permettaient autrefois aux péniches d'être tractées le long des fleuves et canaux avant l'invention de moteurs adaptés aux bateaux.



(en savoir plus page Base de loisirs)

Libre d'accès, il est traversé par une sente qui permet un passage entre la rue de Jonville et le lotissement des Mouillères.



Le parc des Bordes est un bois semi urbain de 7 hectares. On y trouve un parcours de santé ainsi qu'une mare remarquable par sa biodiversité.



Situé en cœur de ville sur 6 hectares, au nord de la D 607 au sud de la voie ferrée, cet espace était à l'origine un taillis acheté par Isidore Leroy en 1873. Il s'agit d'un espace boisé classé, au sol sec et riche.

Avec ses 25 hectares de nature, ses 3 étangs et sa situation privilégiée en bordure de Seine, la base de loisirs vous accueille toute l'année.



HORAIRES

Eté: 9h / 21h (avril à septembre) Hiver: 9h / 19h (octobre à mars) Sortie 15 min avant la fermeture

ACTIVITÉS

En libre accès :

- Aire de jeux /jeux d'eau (3 à 12 ans)
- Aire de pique-nique
- 2 terrains de beach-volley
- Plan d'eau dédié à la pêche
- Terrain de pétanque
- Terrain de football
- 2 Tennis couverts de 1300m2 (toute l'année)

TENNIS

Location à l'heure : 12,20€ (2018) le court Eté : 9h / 21h (dernier créneau : 20h-21h) Hiver : 9h / 19h (dernier créneau 18h-19h)

Sur réservation au 06 03 95 00 51

WAKE BOARD

avec « My Little Wake park »

Toute l'année Tous les jours de 10h à 19h

Entre le ski nautique, le surf et le skate board, découvrez le wake !

1 parcours initiation et découverte

1 parcours pour la pratique sportive

Session 1h (max 4 personnes) Sur réservation au 06 78 26 28 09 Plus d'info sur Facebook et www.mylittlewakepark.net

3.7 BASE DE LOISIRS

PORT DE PLAISANCE

Dans un cadre idyllique, le port fluvial de la base de loisirs propose 72 emplacements sécurisés avec accès à la Seine, tous équipés d'une borne (eau+électricité) pour les bateaux de 4 à 12m.

Services : cales de mise à l'eau, aire de nettoyage, eau potable, vidange des eaux noires et usées.

Possibilité d'hivernage et de stationnement à sec.

Tarif nuitée : 13,20€ (2018)

Tarifs port de plaisance disponibles sur le site internet saint-fargeau-ponthierry.fr

AIRE D'ACCUEIL POUR CAMPING CAR

Vous êtes accueilli à proximité des étangs dans une zone réservée et sécurisée. Arrivée tous les jours de 9h00 à 19h00 Sur réservation au 06 03 95 00 51 Nuitée camping-car : 5,50€ (2018) Services (eau potable et vidange des eaux grises et noires) : 2,50€ (2018)

CLUB HOUSE

Pour organiser vos receptions, vous pouvez louer l'espace de la Base de Loisirs, appelé «Club House» et disposer de 300m² divisibles en 2 salles dont une avec cheminée. En location, il vous permettra d'organiser cérémonies, cocktails et séminaires.

Tarifs, renseignements ou réservation : Tél. : 01 60 65 20 29 ou 01 60 65 85 21



4. SÉCURITÉ ET PRÉVENTION



- **4.1 Police Municipale**
- 4.2 Médiation
- 4.3 Dispositif d'alerte



POLICE MUNICIPALE



CONTACTS

185 avenue de Fontainebleau77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél.: 01 60 65 86 10

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU POSTE DE POLICE

Lundi / Mardi / Jeudi : 8h - 21h Mercredi / Vendredi : 8h - 22h

MISSIONS

- Sécurité, sûreté, salubrité et tranquillité publiques
- Opération Tranquillité Vacances
- Aide aux administrés
- Patrouilles pédestres et véhiculées
- · Application des arrêtés municipaux
- Relevé des infractions au stationnement ainsi que celles au Code de la route
- Dépistage de l'alcoolémie sur la voie publique pour les infractions prévues au Code de la route, sur accord de l'Officier de Police Judiciaire
- Surveillance et régulation de la circulation routière
- Formation à la sécurité routière des élèves des écoles élémentaires
- Rédaction des mains courantes, rapports d'activités, objets trouvés...
- Déclaration de chiens dangereux : toute personne propriétaire d'un chien "dangereux" de 1e et 2e catégorie (les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense) doit obtenir auprès de la Police Municipale un permis de

détention délivré par le Maire.

QUELQUES CHIFFRES

- 5 policiers municipaux, 2 agents de surveillance de la voie publique, 1 agent d'accueil
- 1 réseau radio numérique
- 1 équipement individuel complet (pistolet en cours d'équipement-, bâton de défense, bombe lacrymogène, gilet pare-balle).

CENTRE DE SUPERVISION URBAIN MISSIONS (en cours d'installation)

Le Centre de Supervision Urbain sera géré par la Police municipale et fonctionnera 24 heures/24, 7 jours/7. Le CSU gérera l'ensemble des caméras de vidéo-protection (12 caméras veillent sur votre sécurité jour et nuit).



CONTACT

185 avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

MISSIONS

Le service Médiation, composé de 2 agents, participe quotidiennement à votre tranquillité en prévenant par le dialogue les désagréments de la vie courante.

LA RÉSOLUTION DES CONFLITS QUOTIDIENS

Les médiateurs interviennent pour des conflits de voisinage afin de résoudre les problèmes par le dialogue et préviennent les incivilités par une présence continue sur le terrain.

LE RESPECT DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

Les médiateurs signalent les dysfonctionnements et les dégradations aux services municipaux pour des interventions rapides. Ils font respecter l'habitat en incitant par le dialogue à ne pas occuper bruyamment les lieux publics ou en rappelant de manière générale les règles essentielles de vie en collectivité.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Les médiateurs écoutent, rassurent et orientent les personnes "en difficulté" vers les structures compétentes.







DISPOSITIFS D'ALERTE

PARTICIPATION CITOYENNE

La politique de sécurité est un engagement fort de la mandature actuelle.

Que ce soit dans le cadre de la sécurité des biens ou de la sécurité des personnes, de nombreuses actions ont été initiées, comme la mise en place de la vidéo-protection ou la création d'un Pôle Gestion des Risques urbains qui abrite le service Police Municipale et le service Médiation.

En 2016, dans un souci de proximité et pour impliquer les administrés, la Municipalité a décidé de mettre en place un dispositif de Participation citoyenne, en partenariat avec les services de l'Etat : le Préfet de Seine-et-Marne et la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine-et-Marne.

Le dispositif de Participation citoyenne a vocation à contribuer au renforcement de l'action de proximité en systématisant une relation entre les autorités et la population.

Pour ce faire, un ou des « citoyens vigilants » sont désignés en étroite collaboration avec le Maire et le représentant de la Direction Départementale de la Sécurité Publique. De leur côté, la Police Municipale et la Police Nationale désignent des policiers référents chargés de recevoir les sollicitations des citoyens vigilants. Le principe : les « citoyens vigilants » des quartiers identifiés peuvent signaler aux policiers référents les faits qui ont appelé leur attention et qu'ils considèrent comme devant être portés à la connaissance de la Police Nationale et de la Police Municipale.

Le policier référent municipal informe sans délai son correspondant de la Police Nationale qui fait prendre les mesures nécessaires et vice-versa.

Le policier référent diffuse auprès de « citoyen vigilant » des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Un dispositif a été mis en place autour d'habitants du quartier des Lacs de la Guiche et du Fief de Moulignon.

Si vous souhaitez rejoindre le dispositif Participation citoyenne de votre secteur ou le mettre en place, contactez le Cabinet du Maire (01.60.65.20.30).

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

En cas d'absence pour une période prolongée et à tout moment de l'année, la Police Nationale et la Police Municipale peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la police municipale ou du commissariat de police

Votre demande individuelle doit être présentée sur un formulaire type qui peut être téléchargé sur le site officiel du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir le commissariat de police ou la Police Municipale.



5. SANTÉ ET SOLIDARITÉS



- 5.1 Centre Municipal de Santé
- 5.2 Centre Communal d'Action Sociale
- **5.3 Logement**
- 5.4 Résidence Autonomie
- **5.5 Seniors**
- 5.6 Maison de Services Au Public



CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

L'activité du Centre Municipal de Santé repose sur deux axes principaux :

Un premier volet curatif propose un certain nombre d'heures de consultations pour la population grâce à une dizaine de praticiens, médecins ou paramédicaux. Un second volet préventif, s'adresse à des publics variés, en témoignent les interventions proposées auprès de la population.

Le Centre Municipal de Santé pratique le tierspayant : sur présentation des documents justificatifs, les patients n'acquittent que la part des soins non remboursée par la Sécurité sociale. Les adhérents de mutuelles conventionnées avec le Centre Municipal de Santé n'ont aucune avance de frais à faire.

LISTE DES PRATICIENS DU CENTRE DE SANTE*

MÉDECINE GÉNÉRALE:

Dr CECCALDI:

Lundi - mardi après-midi - un mercredi matin sur deux - jeudi et un samedi matin sur deux

Dr NGUYFN:

Lundi – mardi après-midi – mercredi - jeudi matin - vendredi et samedi matin sauf le premier du mois

ACUPUNCTURE:

Dr BOURGET : Jeudi matin

GÉRIATRIE / GÉRONTOLOGIE :

Dr GUNTHERT : Mercredi après-midi

OPHTALMOLOGIE:

Dr GASTON:

Lundi après-midi - jeudi matin et vendredi après-midi

Dr CHAMOUNI:

Mercredi matin

GYNÉCOLOGIE:

Dr BESSAH:

Lundi matin et après-midi - mercredi matin et jeudi matin

PSYCHIATRIE (enfants et adultes) :

Dr LEVY:

Mercredi - jeudi et samedi matin

CONSULTATIONS DENTAIRES:

Dr BEN MALEK:

Mardi après-midi et jeudi matin

Dr RAMAHEFASOLO:

Vendredi et Samedi matin

Dr ARQUIER:

Lundi, mardi matin et mercredi

ORTHOPTIE:

Mme ALINYOH:

Lundi après-midi, mercredi et vendredi après-midi

SOINS INFIRMIERS / Sur rendez-vous :

Mme LELEU:

Lundi matin - mardi après-midi - jeudi matin - vendredi matin et un samedi matin sur deux

PSYCHOLOGIE: (enfants et adultes)

Mme BENAIM:

3 premiers samedi du mois, le matin

DIÉTÉTIQUE:

Mme MANTEAU:

Un mercredi après-midi sur deux vendredi après-midi et un samedi matin sur deux

ORTHOPHONISTE:

Mme CAMPESTRE :

Mercredi, jeudi et vendredi matin

LES CONTACTER:

Centre Municipal de Santé du Gâtinais 98, avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél.: 01 60 65 81 50

Email: cms@saint-fargeau-ponthierry.fr

A noter : les rendez-vous de certaines consultations peuvent être pris via internet par le service en ligne de Doctolib.

Ouverture au public

Période scolaire :

du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h.

Période de vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, et le samedi de 9h à 13h.

^{*} D'autres praticiens sont installés sur la commune (sur l'ensemble de Saint-Fargeau-Ponthierry et au sein de la Maison de Santé Libérale située également au 100 avenue de Fontainebleau).



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'accompagnement social proposé par la commune repose essentiellement sur le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Son action est primordiale et s'articule autour de trois pôles aux actions concomitantes :

l'accompagnement social, l'aide sociale légale et l'aide sociale facultative.

Le CCAS met en place une série d'actions générales de prévention et d'accompagnement social visant à soutenir les populations fragiles, notamment les personnes en situation de handicap, les familles en difficulté, les Seniors, etc.

Dans le cadre de missions sociales légales, le CCAS instruit les dossiers suivants :

- **RSA** (Revenu de Solidarité Active)
- **ASH** (Aide Sociale à l'Hébergement) et obligations alimentaires
 - APA (Allocation Personnalisée Autonomie)
 - ASPA

(Allocation Solidarité Personnes Agées)

- MDPH (Maison Départementale pour Personnes Handicapées)
- **CMU** (Couverture Maladie Universelle) / **ACS** (Aide à la Complémentaire Santé)
 - Domiciliation au CCAS
- Cartes de transports pour les Seniors (Améthyste)

Dans le cadre de l'aide sociale facultative, le CCAS met en place des dispositifs visant à soutenir des foyers en difficultés financières

- Attribution d'aides financières ou alimentaires
- Constitution de dossiers (FSL Fonds Solidarité Logement, FSE - Fonds Solidarité Énergie, Retraite, EHPAD



LES CONTACTER : Centre Communal d'Action Sociale 185, avenue de Fontainebleau

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry Tél. : 01 60 65 20 20

Email: ccas@saint-fargeau-ponthierry.fr

Ouverture au public Selon les horaires d'ouverture de l'Hôtel de ville

LOGEMENT

L'activité logement est principalement consacrée à l'accompagnement des personnes recherchant un logement social. Elle intègre aussi la gestion locative des logements municipaux.

Le service est amené à dresser des constats d'insalubrité dans les logements situés sur le territoire de la commune, et d'agir auprès des propriétaires le cas échéant. Il contribue éga-



LES CONTACTER:

CCAS

185, avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél.: 01 60 65 20 20

Email: ccas@saint-fargeau-ponthierry.fr

Ouverture au public Selon les horaires d'ouverture de l'Hôtel de ville



RÉSIDENCE LES HEURES CLAIRES



La résidence autonomie « les Heures Claires »

est une structure municipale d'hébergement non médicalisée.

- Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, autonomes, vivant seules ou en couple.
- Elle compte 88 appartements privés et deux logements aménagés pour personne à mobilité réduite (PMR).
- Les résidents sont suivis par un agent de la collectivité dédié au public Senior.
- Les résidents bénéficient de nombreux services et animations, de la présence d'une équipe spécialisée et d'une astreinte 24h/24.

LES CONTACTER:

Résidence autonomie Les Heures Claires 15, rue des Prés 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél.: 01 60 65 78 98

Email: frpa@saint-fargeau-ponthierry.fr

Ouverture au public Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h



SENIORS

Le service CLAIR (Culture Loisirs Animation Information Retraités) mène la politique en faveur des Seniors de l'ensemble de la commune.

- Actions festives et solidaires (Thé dansant, Fêtes de l'été, Colis de Noël,...)
- Actions d'information et de prévention (semaine sports-seniors, semaine bleue, prévention canicule et grand froid, téléalarme,...)
- Mise en place de voyages seniors
- Restauration Seniors : suivi du portage de repas à domicile (Rens. au Tél. : 01 60 65 20 20) et possibilité de restauration le midi à la résidence Les Heures Claires (Rens. au Tél. : 01 60 65 78 98)

Seniors Vacances



5 jours / 4 nuits TOUT COMPRIS au Village vacances " Arc en Ciel " à Saint-Trojan-les-Bains / lle d'Oléron







LES CONTACTER:

Service CLAIR – Référent Seniors 15, rue des Prés

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél.: 01 60 65 78 98

Email: frpa@saint-fargeau-ponthierry.fr ou ccas@saint-fargeau-ponthierry.fr

Ouverture au public Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Au sein de la MSAP (Maison de Services Au Public), différents partenaires vous accompagnent dans vos démarches de la vie quotidienne depuis 2017.

LA ROSE DES VENTS



Missions: Dispositif d'accompagnement vers l'emploi en faveur des bénéficiaires du RSA dont les droits sont déjà ouverts.

Permanences:

Lundi et mercredi : 8h30/12h30 - 13h30 /17h00

Contact: Sur rendez-vous uniquement Contact direct auprès du partenaire

Tél.: 01 60 71 59 20

TRAVAIL ENTRAIDE



Missions: Dispositif de retour à l'emploi. Mise à la disposition de personnel (travaux ménagers, jardinage, aide au déménagement...).

Cette association intermédiaire s'adresse tout autant aux « employeurs » qu'aux « employés ».

Permanences: Lundi: 9h00/12h00 -13h30/17h00 et Vendredi : 9h00 à 12h00 **Contact**: Sur rendez-vous uniquement Contact via le guichet unique de la mairie

Tél.: 01 60 65 20 20

MAISON DES SOLIDARITÉS **DE FONTAINEBLEAU**



Missions: Accompagnement par un travailleur social pour des situations diverses. Ces permanences s'adressent aux per-

sonnes déjà suivies à la Maison Des Solidarités (MDS).

Un premier rendez-vous à la MDS de Fontainebleau est obligatoire pour constituer votre dossier.

Permanences: Lundi: 9h30/12h00 - 13h30 à

17h00 et Jeudi: 13h30/17h00

Contact: Sur rendez-vous uniquement Contact direct auprès du partenaire

Tél.: 01 60 70 79 06

POINT D'ACCÈS AUX DROITS AVOCATS (PAD)



Missions: L'ordre des avocats propose des consultations juridiques, soit généralistes, soit

dans le droit du travail.

Permanences: 1er lundi du mois: 15h00/17h00 (généraliste) et 2^{ème} lundi du mois : 15h00/17h00 (droit du travail)

Contact: Sur rendez-vous uniquement Contact via le Guichet unique de la mairie

Tél.: 01 60 65 20 20

DÉFENSEUR DES DROITS



Missions: Le représentant local Défenseur des Droits instruit les dossiers des personnes s'éstimant victimes d'une atteinte portée à leurs droits. Cette aide concerne certains types de dossiers (discrimination, relations difficiles avec un service public, droits des enfants...).

Permanences: Lundi et jeudi: 14h00/17h30 **Contact**: Sur rendez-vous uniquement Contact via le Guichet unique de la mairie

Tél.: 01 60 65 20 20

MA COMMUNE, MA SANTÉ



Missions: L'association Actiom propose dans son dispositif Ma Commune Ma Santé des solutions attractives de mutuelles santé (de

la Couverture maladie universelle jusqu'aux mutuelles les plus complètes). Possibilité de comparer sa situation avec les offres d'Actiom (prix, prestations,...).

Permanences: 2ème mardi du mois:

14h00/18h00

Contact: Sur rendez-vous uniquement Contact via le guichet unique de la mairie

Tél.: 01 60 65 20 20

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

MISSION EMPLOI INSERTION



Missions: Dispositif d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

Permanences : Mercredi de 9h00 à 12h30

et de 13h30 à 17h00

Contact : Sur rendez-vous uniquement Contact direct auprès du partenaire

Tél.: 01 60 56 48 40

INFO DETTES



Missions : Accompagnement dans les démarches à entreprendre en cas de surendettement.

Permanences: 3ème mercredi du

mois: 9h00/12h00
Contact: Sans rendez-vous

Contact direct auprès du partenaire

Tél.: 09 75 38 81 13

UNAFAM



Missions: Soutien aux personnes et familles souffrant de troubles psychiques

Permanences: 1er et 3ème vendredis du mois:

14h00/17h00

Contact : Sur rendez-vous uniquement Contact via le guichet unique de la mairie

Tél.: 01 60 65 20 20

ADIL



Missions: Conseil sur le droit au logement en direction des propriétaires, des locataires, des copropriétaires... sur toutes les

thématiques (conflits, loyers, charges, insalubrité...).

Permanences: 1er et 3ème vendredis du mois:

14h30/17h00

Contact : Sur rendez-vous uniquement Contact via le quichet unique de la mairie

Tél.: 01 60 65 20 20

Permanences: 3ème mercredi du mois:

9h00/12h00

Contact: Sans rendez-vous

Contact direct auprès du partenaire

Tél.: 09 75 38 81 13

CNAV (CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE)

Missions: Informations générales sur les prestations de la caisse de retraite

Contact: Par téléphone uniquement

Contact via le guichet unique de la mairie

Tél.: 01 60 65 20 20





La mairie propose également pour certaines téléprocédures administratives et/ou démarches un accompagnement ou la mise à disposition de l'espace numérique. (Cartes d'identités, inscription pôle emploi...)

6. EMPLOI ET ÉCONOMIE



- 6.1 Actions en faveur de l'Emploi
- 6.2 Club d'Action Economique
- 6.3 Démarches
- 6.4 Jours de marché

6.1 ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Les mardis de l'emploi

Deux fois par mois, la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry vous propose de participer à des ateliers collectifs d'aide à la recherche d'emploi organisés autour d'une thématique (établir un cv, améliorer ses recherches d'emploi sur internet, se préparer à l'entretien d'embauche, stimuler sa recherche d'emploi, ...).



ETABLIR UN CV



AMÉLIORER SES RECHERCHES D'EMPLOI SUR INTERNET

STIMULER SA
RECHERCHE D'EMPLOI
Choisir un métier se former - préparer sa
candidature - trouver
un emploi

Lieu : Cyberespace – Bibliothèque municipale 79, avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry Sur inscription auprès du service Vie économique et Mobilité

NOUS CONTACTER:

Service Vie Economique et Mobilité 185, avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél.: 01 60 65 20 20

dev-eco@saint-fargeau-ponthierry.fr





CLUB D'ACTION ECONOMIQUE

Qu'est-ce que le Club d'action économique?

Des rencontres entre professionnels de la commune tous les deux mois Des conférences gratuites sur des sujets qui intéressent directement des entreprises du territoire Des déjeuners débat en présence d'experts L'accès à un blog d'informations et d'échanges

Quel est son but?

Favoriser la communication et les échanges entre professionnels, Développer les opportunités et les partenariats de proximité, Échanger avec d'autres dirigeants de la commune Partager des expériences, des savoir-faire, Rencontrer des experts.



Ce Club s'adresse à tous les dirigeants de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, quel que soit leur secteur d'activité ou la taille de leur entreprise.



VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DE LA COMMUNE ET SOUHAITEZ PARTICIPER À UNE RENCONTRE, ÊTRE L'UN DES PROCHAINS ANIMATEURS OU ÊTRE MEMBRE DU BUREAU DU CAE POUR PROPOSER VOS IDÉES SUR CE CLUB :

CONTACTEZ LE 01.60.65.27.80 OU ENVOYEZ UN MAIL À DEV-ECO@SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY.FR



DÉMARCHES

Le service Vie Économique et Mobilité est votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans vos projets de développement et vos démarches.

INSCRIPTION À L'ANNUAIRE ÉCONO-MIQUE

Faîtes connaître votre structure en l'inscrivant à l'annuaire économique de la commune. Il participe à la promotion de vos activités auprès des acteurs économiques, des partenaires institutionnels et du grand public.

Formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la ville : saint-fargeau-ponthierry.fr

ETALAGE ET VENTE AMBULANTE : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les collectivités territoriales excercent des responsabilités diverses en matière de commerce, que ce soit pour l'application des réglementations ou pour l'animation commerciale ellemême. La mairie dispose de la faculté d'autoriser l'occupation du domaine public, notamment pour les ventes régulières ou ponctuelles.

Formulaire disponible sur le site internet de la ville : saint-fargeau-ponthierry.fr

POSE D'ENSEIGNE

Toute création, changement ou modification d'enseigne commerciale sur la commune doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès du service Vie Économique et Mobilité.

Cette démarche est une obligation du code de l'environnement. Les enseignes de la ville doivent être en conformité avec la charte du PNR Gatinais Français, le règlement local de publicité et la réglementation nationale. Celui-ci définit un certain nombre de critères devant être respectés en matière de conditions d'installation et d'emplacements autorisés.

Règlement Local de Publicité consultable sur saint-fargeau-ponthierry.fr



COMMERCE DE PROXIMITÉ : DROIT DE PRÉEMPTION

Il s'agit d'un droit pour la collectivité de pouvoir acquérir en priorité des fonds commerciaux, des fonds artisanaux ou des baux commerciaux lors de leur cession pour les rétrocéder à un commerçant ou un artisan. La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry a délimité un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité avec, pour objectif, de préserver une offre commerciale diversifiée dans la commune.

Les zones concernées par le Droit de préemption commercial sur la commune sont le centre-ville de Ponthierry et Saint-Fargeau Village.

Quelles sont vos obligations?

Si vous souhaitez céder votre fonds de commerce, fonds artisanal ou bail commercial, vous ou votre mandataire êtes tenu de déclarer cette cession. Pour cela, adressez une déclaration de cession en quatre exemplaires (Cerfa n°13644*01), soit par pli recommandé avec accusé de réception, soit par dépôt en Mairie contre récépissé.

VENTE AU DÉBALLAGE

La vente au déballage qui permet de vendre des marchandises neuves ou d'occasion, est soumise à une réglementation et doit faire l'objet d'une déclaration en mairie permettant d'obtenir une autorisation.

Les ventes au déballage peuvent être organisées par un particulier, un professionnel ou une association.

LES CONTACTER:

Service Vie Economique et Mobilité 185, avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél.: 01 60 65 20 20

Email: dev-eco@saint-fargeau-ponthierry.fr



JOURS DE MARCHÉ

Marché couvert de Ponthierry

Tous les dimanche et jeudi de 8h à 13h Rue Jacques Madelin et rue Claude Faure



La qualité des produits proposés sur les étals du marché couvert du centre ville a permis de recevoir le label « Marché de France ». Une distinction bien méritée par tous ceux qui ont à cœur de voir vivre cet espace de convivialité et de commerces de qualité.

Vous êtes commerçant et vous désirez un emplacement sur le marché de Saint-Fargeau-Ponthierry? Rendez-vous sur saint-fargeau-ponthierry.fr pour plus d'informations.

Marché ambulant de Saint-Fargeau

Tous les mardis matins place Temploux

En complément des commerces existants à Saint-Fargeau : presse, boulangerie, superette, société de services, etc. un petit marché s'installe désormais le mardi matin avec en son sein, notamment, un poissonnier, un fromager et un primeur.

LES CONTACTER:

Service Vie Economique et Mobilité 185, avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél.: 01 60 65 20 20

Email: dev-eco@saint-fargeau-ponthierry.fr



7. EDUCATION PETITE ENFANCE SCOLAIRE, ENFANCE, JEUNESSE



- 7.1 Petite Enfance
- 7.2 Scolaire
- 7.3 Enfance
- 7.4 Jeunesse
- 7.5 Inscriptions scolaires et aux activités

La Maison de la Petite Enfance

La Maison de la Petite Enfance (MPE) réunit dans un même lieu des services et des prestations dédiés aux enfants âgés de 0 à 6 ans.

Plusieurs structures et prestations sont accessibles aux familles:

- Une crèche collective « les Enfantines » (0/3
- Une halte-garderie « le jardin des lutins » (0/3 ans)
- Un relais d'assistantes maternelles (0/3 ans)
- Un accueil de loisirs maternel (3/6 ans)
- Une Ludothèque (0/6 ans)
- Un Lieu d'accueil Enfants Parents (0/4 ans)

- Les ateliers Parents Enfants (0/3 ans) Les services de la Maison de la Petite Enfance tout au long de l'année proposent des temps forts et des évènements à partager en famille. 46 professionnels excercent leurs activités au sein de la Maison de la Petite Enfance.

LES CONTACTER:

Maison de la Petite Enfance 11, rue Emile Filée 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél.: 01 60 69 21 35 Fax: 01 60 69 00 16 Mail: mpe@saint-fargeau-ponthierry.fr Du lundi au vendredi : de 7h30 / 18h30



Consultations médicales/puériculture gratuites avec les services de la PMI

Un médecin et une puéricultrice des équipes de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) dispensent à la Maison de la Petite Enfance des consultations gratuites et ouvertes à toutes les

Ils assurent le suivi médical et préventif des enfants de la naissance à 6 ans :

- Vaccination
- Pesées et conseils sur l'alimentation
- Développement de l'enfant et prévention

Les consultations se déroulent généralement le mardi après-midi et le jeudi matin.

Les rendez-vous se prennent directement auprès de la Maison Départementale des Solidarités de Fontainebleau (MDS)

Les services de la PMI assurent également une permanence deux fois par semaine.

PETITE ENFANCE

Multi accueils collectifs : crèche et halte-garderie

Crèche « Les Enfantines »

La structure peut accueillir 60 enfants. Agés de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, ils sont répartis en 3 unités :

- -bébés "bleuets" (tout petits/petits)
- -bébés "coquelicots" (moyens)
- -bébés "primevères" (grands)

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. La crèche propose une fréquentation d'une journée à cinq jours par semaine en accueil régulier.

Halte-garderie « Le Jardin des Lutins »

Elle est composée de deux unités :

- -« Boutons d'Or » accueille 20 enfants à partir de 9 mois.
- -« Iris » accueille 12 enfants à partir de 2 ans et plus. Elle est fermée le mercredi et les vacances scolaires.

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 Fermetures annuelles : 1ère semaine des vacances d'Hiver et de Printemps, 4 premières semaines d'Août et semaine de Noël. La Halte-garderie propose une fréquentation de quelques heures jusqu'à 5 jours par semaine (en journée complète ou demi-journée) en fonction des besoins.

Pré-Inscription

La pré-inscription est possible à partir du 6^{ème} mois de grossesse.

La fiche de préinscription est disponible en téléchargement sur saint-fargeau-ponthierry.fr. Sur rendez-vous les mardis et jeudis de 15h à 17h30 à la Maison de la Petite Enfance.

Toute demande est soumise à une commission d'admission. A l'issue, la réponse est adressée par courrier et un rendez-vous est fixé pour le dépôt des dossiers retenus.

Mode de calcul des prestations des multi-accueils collectifs

Les tarifs sont établis en fonction des ressources de la famille suivant le barème de participation familiale édité par la Caisse Nationale d'Allocations Familliales (CNAF).

Vous pouvez effectuer une simulation sur le site mon enfant.fr, rubrique calcul du prix d'accueil de la CAF

Relais assistants maternels

Vous êtes parents et vous cherchez un(e) assistant(e) maternel(le) pour votre enfant ?

Le Relais vous informe et vous accompagne sur les différents modes d'accueil, les démarches administratives, l'élaboration des bulletins de salaire et les différentes déclarations (Urssaf, PAJEMPLOI...) pour, entre autres, bénéficier d'allocations : « PAJE » de la CAF et d'avantages fiscaux.

Vous êtes assistant(e) maternel(le)?

Le relais vous informe sur votre statut et sur les modalités d'obtention d'un agrément. Il participe également à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s en organisant des réunions thématiques et en sensibilisant aux besoins de formation continue.

Lieu d'échange

Le relais propose aux enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) des temps d'animation et d'éveil : moment de rencontres et de convivialité dans leur travail quotidien.

Des professionnels spécialisés interviennent sur le relais : psychologue, psychomotricien, éducatrice de jeunes enfants en fonction des activités.

Sur inscription à la Maison de la Petite Enfance.

7.1 THE ENFANCE

La Roulotte des petits

C'est une équipe spécialisée disposant de compétences indispensables à l'accueil des petits en situation de handicap ou pour raison médicale. Il existe un travail de collaboration entre la Maison de la Petite enfance et la Roulotte des petits.

La roulotte des petits est une halte-garderie itinérante de 12 places /heure. Elle se déplace sur trois espaces de la commune, les lundi, mardi, jeudi

et vendredi:

- Les Communs de Moulignon
- La base de loisirs
- La Maison de la Petite enfance

La roulotte des petits accueille des enfants âgés de 4 mois à 5 ans révolus sans restriction et ce, même s'ils sont scolarisés.

Ludothèque

La ludothèque est ouverte à tous pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents.

La Ludothèque présente un fond de 1 500 jeux et jouets.

Une équipe qualifiée vous accueille et vous conseille.

L'inscription est gratuite pour les Féréopontains.

Horaires d'accueil Lundi de 15h à 18h, mercredi de 9h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30

« La cabane aux couleurs »

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), « la cabane aux couleurs» est un espace convivial qui

accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés de leur famille. Les futurs parents sont également les bienvenus.

Le LAEP est ouvert tous les lundis matins de 8h30 à 11h30 en dehors des périodes de vacances scolaires.

L'équipe se compose de :

- Deux psychologues
- Deux éducatrices de jeunes enfants
- Un animateur

Les ateliers Parents Enfants

« ATELIER TOUCHER DÉTENTE »

Sur inscription Le vendredi de 15h30 à 16h15

« ÉVEIL CORPOREL »

Sur inscription Le vendredi de 16h30 à 17h15

« ÉVEIL MUSICAL »

Sur inscription Le vendredi de 16h15 à 17h

« VOYAGE RYTHMIQUE »

Sur inscription Le vendredi de 17h15 à18h

« ATELIER JEUX D'EAU »

Sur inscription Le mardi de 10h15 à 11h

« LES MATINÉES RÉCRÉATIVES »

Sans inscription / Gratuit Le mercredi de 9h à 10h30

« LE POINT ÉCOUTE »

Sur inscription / Gratuit Le mardi de 9h à 11h



PETITE ENFANCE

Accueil de loisirs maternel

Pendant les vacances scolaires et les mercredis sur le temps scolaire, l'accueil de loisirs reçoit les enfants scolarisés en école maternelle, par tranche d'âge (petite, moyenne et grande section).

La structure est ouverte aux habitants des villes avoisinantes au tarif «Extérieur», sous réserve de places disponibles.

Horaires

De 7h30 à 18h30 en journée ou demi-journée

Arrivée / Départ des enfants

matin: 7h30-9h midi: 13h-13h30 soir: 17h-18h30

Le personnel est composé d'une équipe de professionnels : directeurs et animateurs (BAFA, BAFD,

BPJEPS).

Des activités adaptées sont proposées aux enfants mêlant des approches culturelles (bibliothèque, spectacles, patrimoine, cinéma, chant, poterie,...), ludiques, des sensibilisations à la pratique sportive (piscine, hand-ball, basket-ball,...), la découverte de son environnement (Parc de Pringy, la base de Loisirs, échanges avec le Foyer des Heures claires,...), et des temps de rêve, de détente, de repos et de loisirs...

Inscription auprès de l'accueil de la Maison de la Petite Enfance ou sur le site internet de la ville via le PORTAIL FAMILLES

Vous retrouverez sur le portail familles tous les documents nécessaires à l'inscription de vos enfants aux activités périscolaires et extrascolaires.



7.2 **I**SCOLAIRE



Les écoles

École maternelle des Bordes

Directrice : Madame PUGLIESE Adresse : 23 rue des Marronniers

Tél/Fax: 01.60.65.50.33

École maternelle des Grands Cèdres

Directrice: Madame CIPRES

Adresse : Rue Grande Tél/Fax : 01.60.65.72.80

École maternelle Alphonse Fercot

Directrice : Madame TOURLOURAT Adresse : 46 Rue du Puits Beau

Tél/Fax: 01.60.65.72.36

École élémentaire Alphonse Fercot

Directrice : Madame THARAUD Adresse : 503 avenue de la Gare

Tél/Fax: 01.60.65.76.64

École élémentaire des Grands Cèdres

Directrice: Madame LAFONT

Adresse: Rue Grande Tél/Fax: 01.60.65.72.67

Horaires des écoles

Pour toutes les écoles à l'exception de la maternelle Les Bordes

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

8h30 - 12h / 14h - 16h30 Pause méridienne : 12h - 14h

Maternelle Les Bordes 8h30 - 11h50 / 13h40 - 16h20

Pause méridienne : 11h50 - 13h40

Ecole élémentaire Saint-Exupéry

Directrice : Madame BRIAND Adresse : 3 rue de la Fileuse Tél/ Fax : 01 60 65 78 85

École primaire Moulin Clair

Directeur : Madame LEGATE Adresse : 34 Rue Claude Faure

Tél/Fax: 01.60.65.76.91

École primaire Camus

Directrice : Madame BARBAGALO Adresse : 6 rue de la Fileuse

Tél/Fax : 01 60 65 72 21

École primaire Marie Curie

Directrice : Madame VALVERDE Adresse : 22 rue Marie Curie Tél/Fax : 01.60.66.11.04





ENFANCE

Activités périscolaires du matin et du soir

Les accueils du matin et du soir sont organisés dans chaque école pour les élèves de la petite section au CM2.

Ils sont ouverts toute l'année scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Accueil du matin : de 7h20 à 8h30 Accueil du soir : jusqu'à 18h30

Ces temps d'accueil et d'animation ont pour objectif de répondre aux besoins des familles, notamment des parents qui travaillent, et de créer des conditions favorisant les loisirs ainsi









Pause méridienne et restauration scolaire

LA PAUSE MÉRIDIENNE

L'ENCADREMENT DES ENFANTS :

Dans chaque école est organisé une restauration où les enfants bénéficient de bonnes conditions pour le repas et d'un vrai temps d'accueil. Des animations de loisirs, de détente ainsi qu'un moment de repos sont proposés aux enfants avant et après le repas.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration, de son côté, est gérée par la société «Elior restauration» titulaire de la délégation de service public de la ville qui s'attache à concevoir des offres complètes de restauration pour permettre aux enfants d'apprécier le temps du repas.

Certaines écoles ont pu également être dotées du concept «Self qui fait grandir», permettant aux enfants de découvrir les aliments d'une manière différente, tout en leur permettant de devenir autonomes.

Vous trouverez sur le site de la ville (saint-fargeau-ponthierry.fr) un descriptif des engagements de la société Elior, les menus de la cantine en téléchargement ainsi que toutes les informations liées à la facturation.

ELIOR - CUISINE CENTRALE

Rue du stade 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry Tél.: 01 64 38 16 46 bonapp.elior.com

HORAIRES DES PAUSES MÉRIDIENNES :

12h-14h pour l'ensemble des écoles à l'exception de la maternelle les Bordes (11h50 - 13h40)





1 7.3 ENFANCE

Accueil de loisirs élémentaire

L'accueil de loisirs «Christophe Becquet» reçoit les enfants du CP au CM2, les mercredis et les vacances scolaires .

L'accueil de loisirs est composé d'une salle d'activités, d'une bibliothèque, d'une ludothèque, d'une salle polyvalente, d'une salle menuiserie et d'une cuisine pédagogique adaptée à l'enfant.

A l'extérieur, sont présents un vaste espace vert, un potager pédagogique et une aire de jeu avec toboggan.

Des nuitées sont proposées tous les étés par l'accueil de loisirs.

De même, de nombreuses actions (le carnaval, la chasse à l'œuf, les spectacles de fin d'été et de Noël,...) et partenariats sont mis en place tout au long de l'année (Résidence des Heures Claires, Fondation Poidatz, Maison de la Petite Enfance, Espace culturel Les 26 couleurs,...)

Le personnel est composé d'une équipe de professionnels : directeurs et animateurs (BAFA,BAFD, BPJEPS).

INSCRIPTION

En déposant la fiche d'inscription sur place ou sur le site internet de la ville via le PORTAIL FA-MILLES

Vous retrouverez sur le portail familles tous les documents nécessaires à l'inscription de vos enfants aux activités périscolaires et extrascolaires :

- le dossier administratif « Enfance »
- le calendrier annuel des périodes d'inscriptions pour les mercredis et vacances scolaires
- les fiches d'inscriptions pour les mercredis et vacances scolaires
- les tarifs
- les règlement Intérieur des Structures d'Accueils
 « Enfance »



Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30 Accueil : Matin 07h30 à 09h00 Après-midi 13h00 à 13h30 Soir 16h30 à 18h30

LES CONTACTER

Accueil de Loisirs élémentaire «Christophe Becquet» 5 rue de la Fileuse

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry Tél: 01 60 65 41 77

alshbecquet@saint-fargeau-ponthierry.fr

7.4 JEUNESSE



Fréquence Jeunes

Fréquence Jeunes est un accueil de loisirs, encadré par une équipe d'animateurs, pour les jeunes de 11 à 17 ans. De nombreuses activités sont proposées tout au long de l'année.

HORAIRES

HORS VACANCES SCOLAIRES:

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi Ouverture de 16h30 à 18h30

Les mercredis :

Ouverture de 12h à 18h30 Possibilité d'une prise en charge au collège François Villon à 12h40 (restauration possible sur inscription).

Les soirées du vendredi :

Organisation d'une «soirée à thème» une fois par mois de 18h30 à 22h30. Sur inscription.

Les samedis:

Des animations sont proposées, un samedi par mois à la journée ou à la demi-journée. Sur inscription.

VACANCES SCOLAIRES:

Ouverture de 8h à 18h30.

Les jeunes ont la possibilité de venir soit à la journée complète soit à la demi-journée (matinée avec repas ou après-midi).

Pour les demi-journées, les arrivées et départs se font entre 13h et 13h30.

INSCRIPTIONS:

Elles se font sur les horaires d'ouvertures de Fréquence Jeunes :

- Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30
- Les mercredis de 14h à 18h30
 En dehors de ces périodes, uniquement sur rendez-vous



LES CONTACTER
FREQUENCE JEUNES
3 rue de la fileuse
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tel: 01.69.68.01.38
freq-jeunes@saint-fargeau-ponthierry.fr

Guide pour les inscriptions aux activités

(Procédure unique pour accueil de loisirs, petite enfance, enfance et jeunesse)

1. Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école de la ville.

A compter du mois de mars pour une entrée en école maternelle ou dès votre arrivée sur la commune, vous devez déposer au guichet unique la fiche administrative dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Photocopies de toutes les pages renseignées du livret de famille
- Certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé
- Photocopies des pièces d'identité des responsables légaux
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Jugement de divorce le cas échéant
- Photographie récente comportant le nom de l'enfant au dos
- Photocopies des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires en veillant à ce que le nom de l'enfant y figure
- Avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2
- 2. Vous souhaitez inscrire votre enfant, qui fréquente une école de la ville dans une structure péri/extrascolaire.

(Accueil de loisirs maternel ou élémentaire, accueil du matin ou/et du soir)

Avant la fréquentation aux structures, vous devez déposer la fiche administrative dûment complétée en y joignant les pièces justificatives suivantes :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Jugement de divorce le cas échéant
- Photographie récente comportant le nom de l'enfant au dos
- Photocopies des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires en veillant à ce que le nom de l'enfant y figure
- Avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2

Une fois l'inscription finalisée, votre enfant pourra sans inscription au préalable avoir accès à l'ensemble des activités PERISCOLAIRES les lundi, mardi, jeudi et vendredi en dehors des vacances scolaires.

Pour les activités EXTRASCOLAIRES l'inscription s'effectue via un formu laire qui doit être retourné directement aux structures concernées selon un calendrier en vigueur pour les mercredi et vacances scolaires.

Tous les documents sont disponibles sur le portail familles ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville tout au long de l'année.

3. Avant chaque rentrée scolaire :

Chaque mois de juin, vous devrez réactualiser votre fiche administrative et joindre les pièces justificatives suivantes :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Jugement de divorce le cas échéant
- Photographie récente de votre enfant
- Photocopies des pages du carnet de santé de votre enfant relatives aux vaccinations obligatoires

Pour ce faire 2 options :

Option n°1

Transmission de la fiche administrative à l'Hôtel de Ville en format papier en prenant soin de noter le nom de votre enfant sur la photo ainsi que sur les photocopies relatives aux vaccinations

Option n°2

Effectuer directement les modifications via le portail familles en y joignant les pièces justificatives.

Portail familles:

saint-fargeau-ponthierry.portail-familles.net Afin de bénéficier d'un accès au portail familles, il vous suffit d'envoyer un mail à guichetunique@saint-fargeau-ponthierry.fr

4. Rappel:

Avant chaque fin d'année civile afin de recalculer votre quotient pour le 1er janvier

Afin de recalculer votre quotient pour le 1er janvier, il conviendra de fournir votre avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2 avant chaque 31 décembre.



8. PATRIMOINE, CULTURE, SPORTS



- 8.1 Patrimoine
- 8.2 Les 26 Couleurs
- 8.3 École Municipale
- de Musique, Danse et Théâtre
- 8.4 Bibliothèque
- 8.5 Vie sportive
- 8.6 Équipements sportifs
- 8.7 Piscine municipale

Les Vignes de Saint-Fargeau

Saint-Fargeau-Ponthierry est riche de son patrimoine. Les vignes, réhabilitées grâce au travail des bénévoles de la Confrérie Saint Vincent, revivent après des années de mise en sommeil.

Fondée en 1841, la Confrérie Saint-Vincent est la plus ancienne en activité en Seine-et-Marne.

A Saint-Fargeau Ponthierry et dans toutes les communes environnantes, les vignes produisaient une qualité de vin (essentiellement du vin blanc) fort appréciée de nos rois et de leur cour. L'exposition sur les coteaux de la Seine devait contribuer à cette qualité. Au 19ème siècle, on dénombrait dans notre ville, environ 80 vignerons.

Dans l'église de St Fargeau village, une chapelle a été dédiée à Saint-Vincent et une bannière a été créée en 1867.

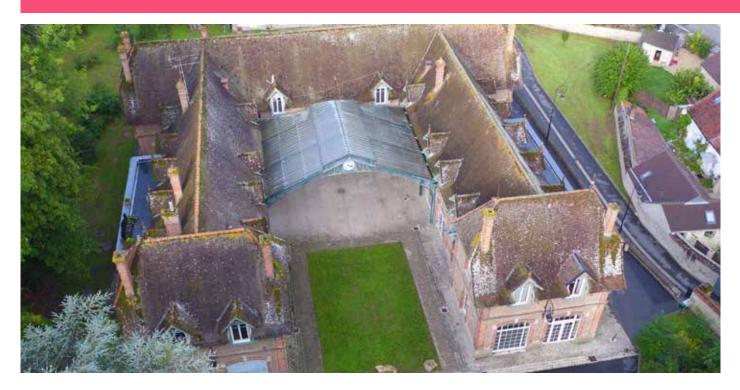
La Confrérie Saint-Vincent s'appuie sur la vigne communale (cépage du Chardonnay) pour faire renaître et connaître le patrimoine local.

Cette vigne cultivée dans le respect de l'agriculture traditionnelle puise dans ce terroir sablo-argileux les qualités indispensables pour élaborer un vin d'une grande élégance, le Citanguet.





PATRIMOINE



Les Communs du Château de Moulignon

Anciennes écuries du château de Moulignon, les Communs, nichés dans un écrin de verdure sont un lieu propice aux activités de loisirs, de nature et d'artisanat.

Restaurés au début des années 2000, les associations « Profil Evasion », « Les potiers du hameau » ainsi que le restaurant « Le Moulignon» y ont pris leurs quartiers. La mixité de fonction des Communs, composés en partie de logements sociaux, fait de cet endroit un lieu de vie permanent.

L'HISTOIRE DU CHÂTEAU:

Cette demeure seigneuriale faite de meulière et de briques, existe sur les terres de Moulignon depuis le 13ème siècle.

En 1727, le domaine appartenait à Jean Le Camus, avant de passer ensuite sous la propriété du baron de Moulignon connu sous le nom « du Camus de Moulignon ». Ce château existant probablement depuis le 18ème siècle, a subi de nombreuses modifications au cours du 19ème siècle. Il a été détruit en 1984 et seuls subsistent le pavillon d'entrée, les grilles, la loge d'entrée principale, le lavoir et les communs qui avaient été ajoutés au début du 20ème siècle.

SERVICE ARCHIVES PATRIMOINE

Le service archive et patrimoine a pour vocation de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire locale. Il travaille à la recherche de financements auprès des services du département, de la région, de l'état ou de mécènes pour trouver les financements nécessaires à son entretien.

La première mission du service composé, d'une médiatrice et d'un agent administratif est la mise en place, avec la participation d'un groupe de bénévoles très actifs, d'actions autour du centenaire de la grande guerre telles que la diffusion de films, d'une randonnée « mémoire et anecdotes », d'une exposition de documents d'époque traduits par les bénévoles, d'objets de toutes sortes donnés ou prêtées par des administrés.

En parallèle, le travail sur le 75^{ème} anniversaire de la libération de la ville le 23 août 1944 est entrepris, le service toujours accompagné par les bénévoles préparent sa célébration

Patrimoine Industriel Leroy

Premier fabricant européen de papiers peints, la manufacture Leroy, installée à Ponthierry de 1912 à 1982, contribua au réel essor économique de la commune. L'ancienne centrale électrique de l'usine, réhabilitée en espace culturel depuis 2011 témoigne de ce passé industriel florissant.

La salle des machines a été réhabilitée en lieu de mémoire. La proximité de la Seine, de la voie ferrée et de la route nationale influa beaucoup sur le choix de l'emplacement du site de l'usine.

En développant la mécanisation de sa production, elle permit de démocratiser l'utilisation du papier peint, jusqu'alors considéré comme un produit de luxe.

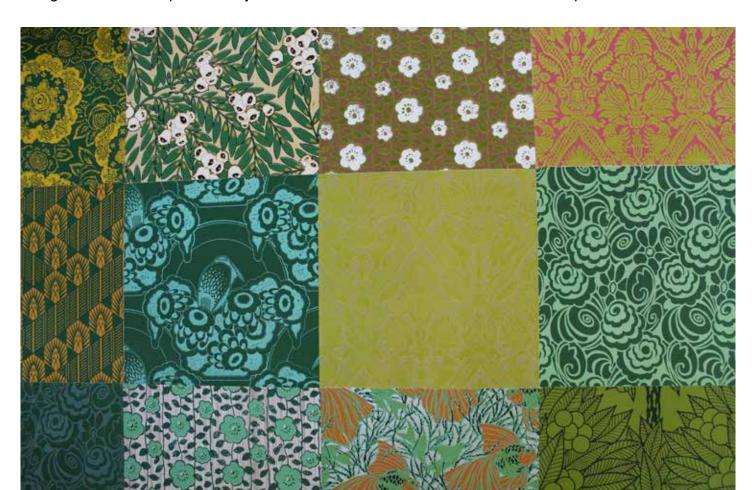
Cette société fut pour la commune plus qu'un simple moteur économique, puisque le personnel atteignit 600 ouvriers produisant journellement

jusqu'à 100 000 rouleaux de papiers peints avec la machine aux 26 couleurs.

La famille Leroy fit construire les cités Leroy pour loger ouvriers et cadres, ainsi qu'un dispensaire (aujourd'hui devenu le Centre Municipal de Santé du Gâtinais).

Elle fut aussi à l'origine d'une assurance mutualiste, de la création d'une fanfare pour les habitants de la commune, etc.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, l'usine fut réquisitionnée par l'occupant pour la construction de moteurs d'avions et, le 1er août 1944, elle fut lourdement bombardée par les troupes alliées. Ce site, oeuvre du célèbre architecte Paul Friesé, conserve d'importants témoignages de l'activité passée, notamment des génératrices thermiques et une machine à imprimer de 26 couleurs, inscrits aux Monuments Historiques.



LES 26 COULEURS

De l'industriel au culturel... Tel est le destin de ce lieu unique!

Après cinq décennies de sommeil et plusieurs années de restauration, l'ancien générateur électrique des établissements Leroy, créateurs et fabricants de papiers peints, a été transformé en espace culturel multidisciplinaire. Ouvert en 2011, le bâtiment abrite une salle de spectacles et de cinéma de 210 places, une salle modulable

dédiée aux expositions, concerts de musiques amplifiées et autres séminaires, un musée (lieu de mémoire) présentant la vie de la cité ouvrière au siècle dernier et la splendide machine capable de produire un papier en 26 couleurs simultanées ainsi qu'un restaurant "Cap Ouest". Enfin, une large esplanade en bordure de Seine peut accueillir différentes manifestations en extérieur.



PROGRAMMATION CULTURELLE

Venez dans cet espace dédié à la culture, découvrir la richesse et la diversité de l'offre artistique de votre commune accessible à tous les publics : le théâtre sous toutes ses formes, la musique (classique, folk, manouche...), la danse (contemporaine, hip-hop, flamenco...), one man/woman show,

Dans le calendrier des spectacles distribué dans toutes les boites aux lettres, et dans la plaquette mise à disposition dans les accueils des différents services, à l'espace culturel, et consultable sur le site de la ville et culturetvous.fr, vous découvrirez l'intégralité de la programmation culturelle proposée par la ville et la communauté d'agglomération Melun Val de Seine.

CINÉMA

Une programmation riche qui s'adresse à tous les publics. Chacun y trouvera le film qui lui convient, adultes, jeune public, familles. Des block buster, des films documentaires, des comédies, de l'art et Essai, de science fiction, d'animation, en VF, VO, VOST.

Les films sont diffusés dans notre salle trois semaines après leur sortie nationale.

Un programme mensuel est édité, à disposition dans les accueils des différents services, à l'espace culturel, sur le site de la ville, Allociné et en téléphonant au 01 64 81 26 60

Le dernier lundi du mois laisse place au ciné-club suivi d'un débat.

Renseignements Tél: 01 64 81 26 66

Tarif : 5€ et 4€ pour les enfants de – de 14 ans (Fidélité récompensée : la 9ème place est gratuite)

LES 26 COULEURS

LIEU DE MEMOIRE LEROY

Des visites simples ou commentées par notre médiatrice culturelle, au choix. Découvrez l'histoire de l'ancienne usine de papiers peints Leroy. Un lieu de mémoire a investi la salle des machines électriques qui produisaient l'électricité et la chaleur pour l'ensemble de l'usine de papiers-peints Leroy. Les machines électriques et la « 26 couleurs », sauvegardées au titre des Monuments historiques, sont mises en valeur au sein d'un parcours muséographié, industriel qui fait la part belle aux témoignages d'anciens employés des Usines Leroy (coloristes, graveurs, destinataires)

Le visiteur peut y découvrir l'histoire de la manufacture Leroy qui, au cours des 140 années de son existence (1842-1982) dont la moitié à Saint-Fargeau-Ponthierry, est devenue, le premier fabricant européen de papiers-peints.

Toujours à la pointe de l'innovation technique et artistique, elle permit l'industrialisation de la fabrication du papier peint et influença la création artistique au sein du mouvement des Arts décoratifs.

Visite simple

Mercredi, samedi et dimanche de 14h à 18h.

Tarif 2018 : 3.60€

Gratuit - 7 ans, Enseignants

Visite commentée

Le 1er dimanche du mois à 15h.

Tarif 2018 : 5.20 €

LES ATELIERS DU TRANSBORDEUR

Les ateliers du transbordeur sont proposés aux écoles – Instituts médico éducatif(IME) – Fondation Poidatz tout au long de l'année mais également organisés pour tous les amateurs d'activités manuelles et artistiques durant les vacances scolaires.

Des ateliers de pratique artistique sont proposés aux enfants (à partir de 6 ans) et aux adultes autour des techniques de gravure, de dessin et des arts du papier.

Thématiques :

- Initiation au pastel, aquarelle, encre, peinture, modelage, vitrail, impression à la planche
- Techniques de gravure : linogravure, gravure taille douce, gravure sur gomme.
- Carterie : Pop-Up (pliages en relief), impression, quilling (technique de papier roulé)
- Ateliers thématiques : Star Wars, Personnage Marvel, maquettes.

Renseignements et réservations au 01 60 65 27 86

Tarif 2018 atelier individuel : 6.20 €

Tarif 2018 atelier avec intervenant extérieur : 8.80 €



LES CONTACTER :

Espace Culturel Les 26 Couleurs Rue Pasteur 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

01 64 81 26 66

Horaires d'ouverture au public

Mardi : 17h00 à 20h30 Mercredi : 14h00 à 18h00 Vendredi : 17h00 à 20h30

Samedi : 14h00 à 20h30 Dimanche : 14h00 à 18h00

Facebook 26 C



EMMDT

École Municipale de Musique, Danse et Théâtre (EMMDT)

L'EMMDT propose des cours d'apprentissage artistique pour tous les âges.

COURS D'EVEIL SONORE ET CORPOREL :

Pour les enfants de 4 et 5 ans (moyenne et grande section de maternelle)

LE PARCOURS DÉCOUVERTE :

(théâtre, danse, musique):

Pour les enfants de 6 et 7 ans (CP et CE1)

LES CURSUS:

En Théâtre: 1 cours par semaine

- Cours enfants (jusqu'à 11 ans) : au choix lundi ou mercredi
- Cours adolescents (à partir de 11 ans) : au choix mardi ou mercredi

En danse: moderne et contemporaine

Deux cours par semaine

- Cycle 1 enfants (8-11 ans)
- Cycle 1 et 2 adolescents (11-16 ans)
- Cycle 2 adolescents/adultes (dès 16 ans)
- Cycle adultes tous niveaux (dès 35 ans)

En musique : Le cursus est composé de deux à trois cours par semaine selon le niveau de l'élève.

Les instruments enseignés :

- Les cordes frottées : violon, alto, violoncelle, contrebasse
- Les cordes pincées : basse électrique, guitare électrique, guitare
- Les cordes frappées : piano
- Les vents : clarinette, flûte à bec, flûte traversière, trompette, trombone, saxophone
- Les percussions : cajon, batterie



La pratique collective :

L'atelier de pratique collective est choisi par l'équipe pédagogique, dans le but d'apporter à l'élève les outils nécessaires à son évolution, parmi :

- Musique de chambre : 2 à 4 élèves
- Ensemble orchestral à cordes
- Ensemble orchestral à vents
- Ateliers de musique actuelle pour les instruments amplifiés
- Les ensembles vocaux

La formation musicale :

Elle apporte les fondamentaux techniques et théoriques généraux applicables à toutes les esthétiques.

Elle est délivrée de manière traditionnelle ou assistée par ordinateur : renseignements sur place.

Un élève inscrit pour la première fois dans une discipline bénéficie du premier trimestre pour confirmer son choix. Il peut participer à une semaine de cours en septembre avant de s'engager plus avant.

Les tarifs municipaux dépendent du quotient familial pour les personnes résidant sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry. Les personnes extérieures à la commune ont un tarif unique spécifique.

LES CONTACTER:

79, avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél.: 01 60 65 46 37

(Accueil téléphonique de 10h à 12h) emmdt@saint-fargeau-ponthierry.fr

HORAIRES DU SECRÉTARIAT:

Lundi : 9h-12h30 / 14h-17h Mardi : 9h-12h30 / 14h-17h

Mercredi: 9h-12h30 / 14h-18h30

Jeudi : 14h-18h30 Vendredi : 14h-17h

8.4 🖬

BIBLIOTHEQUE

Bibliothèque André Malraux

Lieu de culture, de loisirs et de formation, la bibliothèque est ouverte à tous. On peut la fréquenter sans y être inscrit. Près de 30 000 ouvrages et une soixantaine d'abonnements sont à votre disposition.

CONSULTATION ET EMPRUNTS

Pour emprunter des documents, vous devez vous inscrire et présenter une pièce d'identité. Pour les mineurs de moins de 16 ans, la pièce d'identité du représentant légal sera demandée.

Vous pouvez emprunter 10 documents pour une durée de trois semaines, la période de prêt peut être renouvelée une fois si les ouvrages ne sont pas attendus par un autre lecteur. Il est possible de réserver les documents déjà empruntés*.

*Abonnement 1ère année 5.85€ pour les Féréopontains, gratuit pour les moins de 18 ans et 4.70€ pour les années suivantes.

ANIMATIONS

Retrouvez chaque mois vos rendez-vous pour les petits :

- L'Heure du Conte pour les enfants de 3 à 7 ans (conte suivi d'un petit atelier créatif). Un mercredi par mois, 2 séances : 10h30 et 15h30 aux 26 couleurs, salle du Transbordeur.
- Les Bébés Lecteurs pour les 0 à 3 ans. Un jeudi par mois, 2 séances : 9h30 et 10h30 en Bibliothèque.

SUR INSCRIPTION AU 01 60 65 42 18

GRAINOTHÈQUE

Au sein de la bibliothèque, vous trouverez un espace grainothèque où vous pourrez gratuitement, prendre et déposer librement les graines qui vous plaisent.

Comment fait-on pousser les plantes, comment et quand récolter les graines ?

Consulter les ouvrages de la bibliothèque.

MAGAZINES

Le dernier numéro des périodiques est à consulter sur place, mais les numéros précédents peuvent être empruntés.

ESPACE INFORMATIQUE

Six ordinateurs sont à votre disposition : il suffit de vous inscrire pour y accéder gratuitement.

Un poste est exclusivement réservé à la consultation de CD-Roms pour enfants.

MÉDIALAB 77

La Médiathèque départementale propose aux adhérents de la bibliothèque municipale de Saint-Fargeau-Ponthierry des documents numériques. Cette offre est légale et gratuite.



LES CONTACTER:

79 avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél.: 01 60 65 42 18

biblio@saint-fargeau-ponthierry.fr Mardi, vendredi : 15h-18h

> Mercredi: 10h-12h / 14h-18h Samedi: 10h-13h

Durant les congés scolaires du Mardi au Samedi de 9H 30 à 13 H 00 Fermée en août La collectivité a à cœur de proposer à ses administrés quel que soit leur âge, la possibilité de pratiquer une activité sportive.

ELLE GÈRE 11 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :

- En définissant : les créneaux d'utilisation
- En appréhendant les travaux avec les services techniques municipaux
- En analysant les besoins exprimés par les associations

LE SPORT DANS LES ECOLES.

Sept éducateurs sportifs municipaux travaillent tout au long de l'année aux côtés des enseignants pour la pratique du sport et l'apprentissage de la natation des élèves.

Cet enseignement aboutit à la mise en place d'évènements tels que les courses pédestres et les journées sportives ouvertes aux élèves dès la grande section de maternelle.

LA PISCINE MUNICIPALE

En plus de vos baignades en famille, de vos moments de détente ou de vos séances studieuses de longueur de bassin, tout au long de l'année vous pourrez vous tenir en forme en pratiquant l'aquafitness en piscine encadrés par les éducateurs sportifs.

Vos jeunes enfants pourront aussi profiter de la piscine avec le créneau BB nageurs pour les enfants de 6 mois à 4 ans (accompagnés par leurs parents et/ou famille) le samedi de 8h30 à 9h40 (sauf vacances scolaires)

DE NOMBREUX TEMPS FORTS, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE NOTAMENT :

- La Féréopontaine, course pédestre solidaire de 6km, en septembre.
- 7,50 € le dossard dont 2 € reversés à des associations caritatives (2018).
- La nuit de l'eau, entrée libre: manifestation en partenariat avec l'UNICEF
- Les douze heures de natation, entrée libre
- Le triathlon
- Le 1^{er} pas pongiste



LES CONTACTER :
Service des sports
Mairie 185 avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
Tel 01 60 65 27 01
Email sports@saint-fargeau-ponthierry.fr



EQUIPEMENTS SPORTIFS

Piscine municipale Roger Gladieux Rue de Jonville



Terrain de football Chantal Fromentin-Imbert Rue du Stade

Espace Georges Tettamanti Terrains de sports. Gymnase du COSEC Rue de Jonville





Salle de Motricité Polyvalente de Saint-Exupéry City-stade 3, rue de la Fileuse



Terrain de rugby Rue du Puits Beau





Piscine municipale Roger Gladieux

Située en plein centre de Saint-Fargeau-Ponthierry, à proximité du complexe sportif de l'Espace Georges Tettamanti, la piscine vous accueille toute l'année et par tous les temps.



	Hors vacances scolaires	Vacances scolaires	Vacances d'été
L	13h30-15h00 / 19h40-21h10	15h30-20h00	10h30-12h30 / 14h30-20h00
M	15h35-17h00	15h30-18h30	11h30-19h00
M	7h00-10h00 / 16h15-18h00	10h00-12h00 / 15h30-18h30	10h30-12h30 / 14h30-19h00
J	16h45-18h30	15h30-18h30	10h30-12h30 / 14h30-20h00
V	19h00-21h00	15h30-20h00	10h30-12h30 / 14h30-20h00
S	10h00-11h30 / 16h15-18h40	9h30-12h00 / 14h30-18h30	9h30-12h00 / 14h30-19h00
D	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30



PISCINE MUNICIPALE



Activités 2018

Activités associatives

- Aqua 2000 : Aqua gym Tél. : 06 78 87 38 69 aqua2000.org
- Club de natation CANSP Tél.: 06 23 26 02 74 cansp.natation@gmail.com
- Club de plongée Tél. : 01 64 38 13 87 cas209@free.fr
- Club de triathlon Tél.: 01 64 39 20 64 chantal.escomel@wanadoo.fr
- Retraite sportive Tél.: 01 64 38 15 26 rsfponthierry@gmail.com
- AGVE joelle.leczinski@gmail.com

Activités municipales

- Bébés nageurs : 6 mois à 4 ans : le samedi de 08h30 à 09h40 (Sauf vacances scolaires)
- Animations ponctuelles (voir affichage)
 Tél.: 01 60 65 53 47
 Retrouvez plus d'informations sur www.saint-fargeau-ponthierry.fr

Aquafitness

(sur inscription ou ticket)

Lundi : 18h00/18h40 18h45/19h25

Jeudi: 12h30/13h10 13h20/14h00

Samedi: 11h45/12h25

12h30/13h10

Tarifs 2018	Féréopontains + CAMVS	Extérieurs
Entrée adulte	2.95 €	3.35 €
Entrée enfant	1.75 €	2.25 €
Carnet 6 entrées adulte dont 1 gratuite	14.20 €	16.25 €
Carnet 6 entrées enfant dont 1 gratuite	8.05 €	10.95 €
Abonnement annuel adulte	108.60 €	120.45 €
Abonnement annuel enfant	64.35 €	88.40 €

LES CONTACTER:

Rue de Jonville 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

Tél.: 01 60 65 53 47

9. LES TEMPS FORTS



Liste non exhaustive Ne figurent dans cet annuaire qu'une sélection d'animations et d'événements proposés par la municipalité





































10. ASSOCIATIONS



Vie associative Annuaire des associations

Ne figurent dans cet annuaire que les associations qui en ont fait la demande ou nous ont transmis les informations nécessaires.

VIE ASSOCIATIVE

Retrouvez tous les acteurs de la vie associative de la ville lors du traditionnel "Forum des Associations" qui a lieu le 1^{er} samedi suivant la rentrée scolaire.

A l'occasion de cette belle journée, vous pourrez rencontrer les associations présentes et trouver l'offre qui répondra le plus à vos envies de pratiques sportives, de loisirs, de culture, de solidarité ou d'engagement.

La commune, riche d'un tissu associatif de près de 150 associations, s'est dotée d'un service Vie associative pour accompagner les dirigeants bénévoles.

Le Guichet des associations

Il est l'interlocuteur unique de l'ensemble des associations de la commune pour les accompagner dans la mise en place de leurs assemblées générales, manifestations, stages, dans leur demande de communication (affiches, tracts, programmes...).

C'est également ce service que les associations doivent contacter pour toutes demandes relatives aux subventions et aux conventions avec la ville.

LES CONTACTER:

Vie associative:

Mairie 185 avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry Tel 01 60 65 27 01 ou 01 60 65 20 46 -

Email: vie-associative@saint-fargeau-ponthierry.fr

Guichet des associations :

Mairie 185 avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry Tel 01 60 65 20 46

Email: vie-associative@saint-fargeau-ponthierry.fr





ACCUEIL DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY (A.S.F.P)

Randonnées, séjours, jeux de société, lectures

Président: M Berthoud **Tél: 06 74 99 44 64**8, allée des pommiers
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
b.berthoud@gmail.com

asfp77.fr

AMIZADE PORTUGUESA

Danses traditionnelles portugaises, tambours

Président: M. Bernardo

Tel: 01 64 09 64 47

1 rue des Tilleuls

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry rogerio 7768@gmail.com

¶ ponthierry amizade portugues a

ASSOCIATION DES FAMILLES DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY

Bourses aux vêtements et aux jouets, couture, encadrement, cartonnage, vannerie, dessins aquarelle, art floral ikébana, peinture sur bois, dessin adultes / enfants

Présidente : Mme Becquet Contact atelier : Mme Gravier

Tél: 01 60 65 53 28

Contact bourses: Mme Austruy

Tél: 06 23 26 89 54

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

mariejogravier@orange.fr

ARTS ET TRADITIONS

Vide grenier

Président : M. Jacquinet **Tél : 07 82 48 61 80**

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

artsettraditions@sfr.fr

AUTO CARAVANING ET CAMPING CAR CLUB DE FRANCE (A.C.C.C.F)

Favoriser les sorties et voyages en groupe

Président : M. Bénétreau **Tél : 06 86 85 17 33**43 bis rue du Puits Beau

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
jeanpierrebenetreau@gmail.com

acccf.com

CLUB DES JOURS HEUREUX

Réunions récréatives, repas dansants, sorties touristiques, excursions

Présidente : Mme Tallarita Tél : 06 73 29 56 07

10, rue des Bordes 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry jours.heureux77@gmail.com

COMITÉ DE JUMELAGE SAINT FARGEAU PONTHIERRY / GROSS ZIMMERN

Président : M. Flamain **Tél : 06 85 81 04 61**

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

COMITÉ DE JUMELAGE SAINT FARGEAU PONTHIERRY/TEMPLOUX

Échange de familles
Président: M. Vanier **Tél: 01 64 38 17 63**39 allée des Chataigniers
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
gillesvanier@aliceadsl.fr





ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS



ASSOCIATION FAMILIALE LAÏQUE

Infodettes, surendettement
Présidente: M^{me} Granet-Gley
Contact: Mme Jouanin
jeanine.jouanin@laposte.net

LAFAMISOL

Aide alimentaire en faveur des familles et personnes défavorisées Présidente : Mme Labbé **Tél : 01 60 69 40 14**

98 avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry lafamisol77@gmail.com



DONNEZ LEUR DES AILES FRANCE NEPAL

Aide à l'enfance népalaise (orphelinat/écoles)

Présidente : Mme Guibart **Tél : 06 09 08 49 17**914 chemin de Halage

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
joelleguibart@hotmail.fr

f donnez leurs des ailes France Nepal

TÉLÉTHON

Projets d'animation et coordination pour la collecte de fonds pour la recherche des maladies génétiques

Présidente : Mme Le Sager

Tél: 06 86 95 81 20 67 chemin de Villiers 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry jlesager@yahoo.fr

DI NOU TOU!

Maison assistantes maternelles Accueil enfant 3 mois - 7 ans, mixité handicap

Présidente : Mme Llop **Tél : 01 64 37 92 69**693, rue A. Darroux
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
ass.dinoutou@yahoo.fr

□dinoutou.org

MER ET MONTAGNE

Vacances pour les enfants en Vendée, accueil associations jeunes et groupes Présidente : Mme Flamain 4, place Leclerc 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry association.assmeretmontagne@sfr.fr

LA ROULOTTE DES PETITS (Fondation Ellen Poidatz)

Accueil enfants en situation de handicap de 4 mois à 5 ans révolus - Halte-garderie itinérante

Président : M. Bobet
Contact : Mme Aubry
Tél : 06 89 03 51 78
1 rue Ellen Poidatz
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
roulotte@fondationpoidatz.com

CITÉ FRATERNELLE

Catéchèse, caritatif

Président : M. Becquet Contact : Mme Gaillardot Tél : 06 03 60 34 22

19, rue du prieuré 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry sylvie.gaillardot@wanadoo.fr ☐ paroisse77ponthierry.com



S PORTS-LOISIRS

AQUA 2000

Aquagym (adultes)

Président : M. Venambre **Tél : 06 78 87 38 69**

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLON-TAIRE ET D'ENTRETIEN (A.G.V.E.)

Gymnastique tonique douce, gymnastique séniors+, équilibre mémoire, relaxation, aquagym, randonnées

Présidente : Mme Cové **Tél : 06 62 22 24 99** 5, rue des alouettes 77310 Boissise le Roi cove.ad@wanadoo.fr

ASSOCIATION DES FAMILLES DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY

Yoga

Présidente : Mme Becquet
Contact : Mme Gravier
Tél : 01 60 65 53 28
9 allée de Champagne
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
gravier.marie.jo@hotmail.fr

ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT FARGEAU VILLERS (A.S.S.F.V)

Motonautisme, voile, tennis
Président: M. Houis
Contact: Mme Houis
Tél: 06 08 28 48 44
34, allée de la Calmande
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
contact@assfv.com

AVENIR PONTHIERRY PRINGY (A.P)

Eveil et initiation à la gymnastique
Gymnastique artistique féminine de compétition
détente - entretien
Président: M. Colot
Contact: Mme Pierucci
Tél: 06 67 82 05 61
4 bis rue Guy-Charles Cros
77830 Valence-en-Brie
mlucepierucci@gmail.com

I-avenir-ponthierry-pringy.e-monsite.com

ASSOCIATION SPORTIVE THIERRYPONTAINE BILLARD

Billard français

Président : M. Coreau **Tél : 01 60 65 61 39**

6 rue Pasteur

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry billardclub.astb@wanadoo.fr





ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

BOISSISE ORGENOY BASKET

Basket, enfants, adultes. Initiation, compétitions

Président : M. Mosiek **Contact: Mme Paste** Tél: 06 12 22 69 04

Mairie - 77310 Boissise-le-Roi bob@boissise-orgenoy-basket.fr

CAPOEIRA SENZALA

Capoeira

Présidente : Mme Pinard Tél: 06 59 63 32 64

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

annesopinard@msn.com ■ capoeira-seine-et-marne.fr

CLUB AQUATIQUE ET NATATION (C.A.N.S.P.)

Natation

Président : M. Barbet Tél: 06 23 26 02 74

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

cansp.natation@gmail.com

cansp.fr

CLUB D'ACTIVITES SUBAQUATIQUES 209 (CAS 209)

Formation plongée et hockey subaquatique

Président : M. Lasselin Tél: 06 74 35 39 84 37 boulevard de Seine 77310 Boissise-Le-Roi

bernardlasselin77@orange.fr

□ cas209.free.fr
 □

CLUB BADMINTON PRINGY

Présidente : Mme Vérité Contact : M. Amory Tél: 06 77 58 06 91

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

jeanmichel77@orange.fr

pringy-bad.fr



CLUB CYCLISTE PONTHIERRY PRINGY (C.C.P.P)

Cyclisme (à partir de 9 ans) Président : M. François Tél: 06 81 72 98 67 23 rue Kleber 91800 Brunoy iluc.francois@yahoo.fr

■ velo77.org

CLUB DE MUSCULATION DE PONTHIERRY

Musculation, remise en forme à partir de 16 ans

Président : M. Alcalde Tél: 06 87 59 86 87 4 allée des pavillons Leroy 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry clubmuscu77310@hotmail.com

COMT TENNIS DE TABLE

Président : M. Lamourette Contact: M. Alfred Tél: 06 83 07 09 98 1, allée des genêts 77930 Chailly en Bière

jmarie.tt@free.fr

sites.google.com/view/comtponthierrytt



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS



DANS'ON PRINGY

Danses de salon et danses en ligne, West Coast Swing, danses rythmiques et modern'jazz

Présidente : M^{me} Mitgère **Tél : 06 63 18 26 03**

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

mam066@yahoo.fr

dansonpringy.unblog.fr

DLM DansLeMouvement

Cours de QI Gong – Méditation

Présidente : Mme Achour-Martin

Contact : M. Martin Tél : 07 82 20 66 48

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

associationdlm@gmail.com

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE TRIATHLON DE PONTHIERRY (E.I.T)

Triathlon et disciplines dérivées
Présidente : Mme Rivet
Tél : 06 07 30 02 98
14 rue de Vaux
77000 Livry-Sur-Seine
chantal.escomel@wanadoo.fr

ESCALADE DEGRÉ+

■ triathlon-ponthierry.fr

Escalade sur Bloc

Président : M. Landais **Tél : 06 85 24 44 93**

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

degreplus.sfp@gmail.com

ESCRIME CLUB DE PONTHIERRY (E.C.P.)

Escrime, fleuret à partir de 4 ans, initiation et loisirs, compétition, escrime artistique, ados, adultes

Présidente : Mme Beraldin

Tél: 06 22 70 07 35

Mairie -77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

26077@escrime-ffe.fr

■ escrimeclub-ponthierry.clubeo.com

FÉRÉO-RANDO

Randonnée pédestre, balisage de sentiers pédestres, soutien de Codérando

Présidente : Mme Ranvier

Tél: 06 83 39 26 83

38 rue des Grands Cèdres 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

mfr 77@hotmail.fr

HANDBALL CLUB THIERRYPONTAIN (HBCT)

Pratique du handball

Président : M. Cocheteux
Contact : M. Devriendt
Tél : 06 80 10 49 18
55 allée Louis Blériot
77350 Le Mée-Sur-Seine
thierry.devriendt@orange.fr

□ hbct.fr

JUDO/JU-JITSU CLUB SAINT FARGEAU PONTHIERRY/PRINGY

Judo tous âges, ju-jitsu traditionnel et ju-jistu brésilien, self défense

Président : M. Ego Contact : M Pohu

Tél : 01 60 65 41 54 / 06 84 63 33 19Mairie - 77310 Saint Fargeau Ponthierry

judoponthierry@free.fr

■ judo-jujitsu-ponthierry-pringy.fr

KICK BOXING CLUB DE PRINGY

Président : M. Goncalves
Contact : Mme Goncalves

Tél: 07 77 37 92 90

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

gmorgane@hotmail.com

f kick boxing club Pringy

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

KOOLUPSDANCE

Danse Hip Hop

Président : M. Jumel Tél: 06 47 91 18 14 1 rue des Vianes 77310 Boissise-Le-Roi assokoolupsdance@gmail.com

LES PAS PRESSÉS

Randonnée pédestre Président : M. Moyano Tél: 06 36 36 62 24

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

lespaspresses77@yahoo.fr f Pringy les pas pressés

MINI 77

Modélisme, maquettes, véhicules radiocommandés

Président : M. Leblanc Tél: 06 03 69 52 77 leblanc-benoit@sfr.fr

PÉLERINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE PARIS VÉZELAY (A.D.P.D.S.J.D.C)

Marche au long cours, préparation, conseils randonnées et maintien en forme hebdomadaires, parcours de plusieurs jours

Président : M. Behuret Tél: 01 60 65 54 02 1 rue des Charmes 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry gerald@behuret.com paris-sens-vezelay.org

PETANQUE THIERRYPONTAINE

Pétanque

Président : M. Poulalion Tél: 01 64 09 94 90 06 37 95 75 40 6, impasse de la Vallée 77310 Pringy

Communs du Château de Moulignon 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry profil.evasion@wanadoo.fr



Athlétisme enfants-adultes course hors stade

Président : M. Lacoste Tél: 06 86 56 87 12

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

ponthierry-athle77@gmail.com

PLANÈTE HARMONIE

Gymnastique loisirs et compétition et danse (à partir de 4 ans)

Présidente : Mme Bonaventure

Tél: 06 87 39 68 21

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

gr.planete.harmonie@gmail.com ■ planeteharmonie77.e-monsite.com

PRINGY LOISIRS MODÉLISME

Construction, utilisation de réseaux de trains miniatures, animations locales, expos et portes ouvertes

Président : M. Huguenin Tél: 06 14 16 69 03 11 rue du Gros Chêne 77310 Pringy hugandre@sfr.fr

PROFIL ÉVASION

Grimpe d'arbre, VTT, tir à l'arc Président : M. Mouly Tél: 01 69 68 04 33

■ profil-evasion.fr





SALSA PICANTE

Cours de salsa et de bachata
Présidente : Mme Giro
Contact : M Giro
Tél : 06 25 06 65 56
elenathierry@gmail.com

elegua.fr

RETRAITE SPORTIVE FÉRÉOPONTAINE (R.S.F.P)

Multisports, ballades, randonnées, gym, yoga, aquagym, tennis, tennis de table, pétanque

Président : M. Granger **Tél : 06 45 21 83 82** 36 rue Constant Gallon 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

77310 Saint-Fargeau-Ponthieri didier.granger2@orange.fr

☐ rsfp77.blogspot.fr

RUGBY CLUB THIERRYPONTAIN (R.C.T)

Pratique du rugby à partir de 5 ans Président : M. Da Costa Contact : M. Delisle

Tél : 07 82 85 23 35 28, rue Claude Faure

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry rcthierrypontain@gmail.com

RUNNING CLUB PRINGY

Course à pied, marche Président : M. Renaut **Tél : 06 73 85 17 62**

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy j renaut@msn.com

SAINT FARGEAU AIR MODELE (S.F.P.A.M)

Aéromodélisme

Président : M. Piétu **Tél : 06 17 35 34 28** 199 rue Albert Leduc

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

ppietu@club-internet.fr

■ sfpam.fr

SEMEIA CAPOEIRA

Capoeira, percussions, danses brésiliennes Présidente : Mme Pereira Silva

Tél: 06 37 82 32 52

pascale.balsem@gmail.com

f Escola semeia capoeira contramestre para

SPIRALES

Zumba, fitness, cardio, yoga, pilates, danse, gymnastique, step, moderne jazz, pôle dance... Enfants (à partir de 3 ans), ados, adultes

Présidente : Mme Familiari

Tél: 06 76 07 82 45

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

spirales.ponthierry@wanadoo.fr

■ spiralesponthierry.fr

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

SPORT FAMILLE PLAISIR (S.F.P.)

Sports santé/plein air, fitness/danse/Zumba, école multisports, stages vacances dès 4 ans, marche nordique, salle de remise en forme.

Président : M. Le Peuch **Tél : 01 64 78 38 30 06 17 04 89 49**

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

sport.famille.plaisir@gmail.com

sport-famille-plaisir.fr

TAEKWONDO DOKWAN 77 DOKWAN SONMUDO 77

Taekwondo, Sonmudo, baby Taekwondo

Présidente : Mme Gomes

Contact Taekwondo: Mme Trochet

Tél: 06 64 64 72 18 emma.tkd@free.fr

Contact Sonmudo: M. Trochet

Tél: 06 78 00 21 29
ecoledokwan@free.fr
Mairie - 1 bis rue des Ecoles
77310 Pringy

☐ dokwan.fr

TENNIS CLUB FÉRÉOPONTAIN TCF

Tennis loisirs et compétition, cours de tennis

enfants adultes

Président : M. Biscay Contact : Mme Gros Tél : 07 87 36 85 71

tcfereopontain@gmail.com **■**club.fft.fr/tcf.ponthierry

TENNIS CLUB DE PRINGY

Tennis libre, compétitions, tournois

Président : M. Faure **Tél : 06 81 31 81 61**10 rue du Centaure

77310 Pringy
faure.didier3@free.fr

□ club.fft.fr / tennis.club.pringy

UNION SPORTIVE BOISSISE PRINGY ORGENOY (USBPO)

Football, futsal loisirs

Président : M. Dautremay Contact : M Drouard Tél : 06 15 05 82 63

Mairie - 77310 Boissise-Le-Roi etienne.drouard@usbpo.fr

US PONTHIERRY FOOTBALL (U.S.P.)

Football

Président : M. Cambron Contact : Mme Houy Tél : 06 25 09 61 34 houy.gerard@free.fr

■ usponthierry-football.footeo.com

VOLLEY BALL PONTHIERRY

Volley ball en compétition, loisirs pour adultes et jeunes à partir de 9 ans

Président : M. Caillard **Tél : 06 12 37 53 22**

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

volley.ponthierry@gmail.com

volleyball-ponthierry.fr

YAMATO KARATÉ CLUB PONTHIERRY

Karaté, body karaté, adultes et enfants

Présidente: Mme Hamel **Tél: 06 31 76 45 26**20 chemin des Corneilles
77930 Saint-Sauveur-Sur-École
yamato.karate@hotmail.fr

yamatokarate.jimdo.com







ACADÉMIE DES ARTS

Adultes et enfants

Cours de dessin, peinture, musique (piano, guitare)

Présidente : M^{me} Rey **Tél : 06 32 33 95 59**

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

magaliartiste@orange.fr



ARH LE FIL D'ARIANE

Histoire du bassin de vie communale

Président : M. Guiot **Tél : 01 60 65 63 23**

31, rue Jean Lamoureux - Moulignon 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry patrick.guiot2@wanadoo.fr

ARTS ET FICELLES

Troupe de théâtre amateur, improvisation

Président : M.Mansard **Tél : 06 21 09 07 00**

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

artsetficelles77@gmail.com

f Arts et ficelles

ART'IKULE

Danse Hip-hop, Body Jam (danse fitness), chant, jam hit

Présidente : Mme Bekaert

Contact : Mme Fromel

Tél : 06 08 07 25 43

51 rue de la Libération

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

artikule@yahoo.fr

artikule.wix.com

artikule

CHANTE CLAIR

Groupe vocale, chansons de variété

Président : M. Moussy Contact : M. Chesnel Tél : 06 08 21 17 22 17 rue des bouleries 77310 Pringy

jchesnel212@orange.fr

CENTRE ARTISTIQUE LES MENETRIERS (CALM)

Musique : cours, ateliers ou ensembles

Président : M. Raybaud Tel : 06 08 33 80 17 21 Avenue de Bourgogne 77310 Boissise-Le-Roi alain.raybaud3@sfr.fr

CLUB INFORMATIQUE DE SAINT-FAR-GEAU PONTHIERRY (CISFP)

Initiation, enseignement, pratique de l'informatique

Président : M. Van De Bor **Tel : 06 51 40 77 92** 909 Avenue de la Gare 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry club.infor.sfp@gmail.com

CLUB PHILATÉLIQUE DE PRINGY

Echange et informations sur les timbres

Président : M. Gaudry **Tél : 06 79 80 90 40**9, rue des Grands Cèdres
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
c-jmgaudry@orange.fr



CLUBS ET VOLTAIRES

Réfection de sièges

Présidente : Mme Brun **Tél : 06 69 56 93 54**

Mairie 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

christibrun@yahoo.fr

COMPAGNIE DU PROSCENIUM

Théâtre, comédies musicales

Présidente : Mme Commeureuc

Tél: 06 08 28 07 32

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry compagnieduproscenium@yahoo.com

☐ compagnieduproscenium.com



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

CONFRÉRIE SAINT VINCENT

Patrimoine viticole, sorties à thèmes, production vins blancs, salons, défilés

Président : M. Magna Tél: 07 67 00 06 20

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Potnhierry

conf-st-vincent@laposte.net

☐ confrérie-saintvincent.e-monsite.com

FOYERS DES TILLEULS

Encadrement, cartonnage, peinture sur porcelaine, travaux manuels divers

Présidente : Mme Behuret

Tél: 01 60 65 54 02 / 06 32 96 24 96

1 rue des Charmes

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

colette@behuret.com

GRAFFITI

Adultes et séniors

Galerie, expositions, peintures, sculptures

Président : M. Watier **Contact: Mme Chauveau**

Tel: 01 60 65 82 82 1 rue Ellen Poidatz

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry chauveau@fondationpoidatz.com

LES AMIS DES 26 COULEURS

Promotion de la culture sur le territoire

Présidente : Mme Chollet Tél: 06 85 24 68 71 90 rue de la Libération

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry lesamisdes26couleurs@gmail.com

■ lesamisdes26couleurs.fr/ **f** Les amis des 26 couleurs

LES PETITS POINTS DE PRINGY

Patchwork, dentelle au fuseau, broderie traditionnelle, points comptés

Présidente : Mme Garbet Tél: 06 83 33 11 22 24 rue du Boissonnet 77310 Boissise-Le-Roi vero.garbet@orange.fr

LEZ'ARTS

Sculpture, modelage, céramique Président : Mme Rossat

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

elsa.rossat@wanadoo.fr

ORCHIDÉE77

Partage de connaissances sur les orchidées Expositions et sorties botaniques

Président : M. LESCAT Henri Mairie – 1 bus rue des Ecole

77310 Pringy

Lescat.henri@orange.fr

06 47 80 07 11 a orchidee77.org

PHOTO VIDEO CLUB PONTHIERRY (P.V.C.P)

Photographie, vidéo Président : M. Serres Tél: 06 81 06 89 95 2 allée des Mésanges 91830 Le Coudray-Montceaux pccp.guyserres@orange.fr clubpccp.fr

PRINGY MYS'TERRE

Travail autour de l'argile, de l'émaillage, modelage,

sculpture, poterie, initiation au raku Présidente : Mme Lavander

Tél: 06 03 22 90 02

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

s.lavander@neuf.fr

TERRE ET COULEURS

Cours de dessin et peinture tous niveaux enfants et

adultes

Présidente : Mme Velly Tél: 06 83 25 18 11 Hameau de Moulignon

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry.fr

LES TRETEAUX DE SCÈNE ECOLE

Apprentissage du théâtre

Présidente : Mme Hobin-Sanchez

Tél: 06 17 80 12 91 25 bis. rue souveraine

77240 Cesson

laurence.hobinsanchez@orange.fr



S ANTE SECURITE

ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE SAINT-FAR-GEAU-PONTHIERRY(J.S.P PONTHIERRY)

Formation de jeunes de 13 à 17 ans à l'activité de sapeur-pompier. Esprit d'équipe, altruisme, cohésion, discipline, courage, dévouement. Formation théorique. pratique et sportive

Président : M. Coutarel Tél: 06 41 76 11 32

Centre de Secours rue Émile Filée 77310 Saint Fargeau Ponthierry jsp407@gmail.com

JSP Saint-Fargeau-Ponthierry

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN À DO-MICILE (A.P.M.A.D)

Soins infirmiers à domicile sur Saint-Fargeau-Ponthierry et environs

Présidente : Mme Declercq **Contact: Mme Drecq** Tél: 01 64 38 12 40

98 avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

apmad@wanadoo.fr

apmad.fr

ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE ET SPORTIVE ELLEN POIDATZ

Activités culturelles, physiques et sportives pour les pensionnaires de la fondation Ellen Poidatz

Président : M. Watier **Contact: Mme Orosz** Tél: 01 64 14 27 15 1 route de la glandée 77930 Chailly en Bière

poidatz@fondationpoidatz.com fondationpoidatz.com



Aides aux familles des personnes atteintes

de la maladie

Président : M. Soliveres

Contact : M. Cré

Tél: 06 08 10 79 62 / 01 64 10 87 48

15 rue des Près

77310 Saint Fargeau Ponthierry fa77ponthierry@gmail.com

www.francealzheimer-seineetmarne.org

FNATH

Fédération Nationale Accidentés du Travail et Handicapés

Président : M. Barrathieu

Présidente locale : Mme Bouland

312 rue Grande

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry annie.bouland@wanadoo.fr

LULU ET LES P'TITES BOUILLES

Lutte contre les cancers pédiatriques en soutenant la recherche médicale et en proposant une aide aux enfants malades

Président : M. Schamberger **Contact: Mme Schamberger**

Tel: 06 09 04 38 35 8 allée Edith Cavell

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

contact@luluetlpbl.com



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

E CONOMIE



AMICALE DU MARCHÉ

Animations commerciales

Président : M. Conde Ximenes

Tél : 06 14 18 89 56 35 rue Gabriel Péri 91650 Breux Jouy

DIRIGEANTES ACTIVES 77

Réseau de femmes dirigeantes d'entreprise en Seine et Marne

Présidente : Mme Humbert

Tél: 06 52 96 63 17

49 avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry contact@dirigeantes-actives77.fr ☐ dirigeantes-actives77.fr

LES PANIERS DE PONTOCH' (A.M.A.P)

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. Distribution de produits bio

Présidente : Mme Dumont

amapstfargeauponthierry@gmail.com

lespaniersdepontoch.fr

TRAVAIL ENTRAIDE

Insertion par l'activité économique, mise a disposition de personnels auprès de clients particuliers, entreprises, associations ...

Président : M. Debouvry
Contact : Mme Landrea
Tél :01 64 52 62 72
50 allée de la Gare
77350 Le Mée-Sur-Seine
contact@travailentraide.fr

travail-entraide.fr





ENVIRONNEMENT CITOYENNETE

ASSOCIATION DU CLOS BRASSENS -PARC DES VERDENNES - CBPDV

Cadre de vie, liens des habitants, intérêt du quartier

Président: M. Delikaya **Tél: 06 33 34 65 09**16, rue Jean Ferrat

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
association.cbpdv@gmail.com **1** association CBPDV

ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE TILLY (A.D.E.T)

Informations aux habitants, faire respecter l'environnement et le cadre de vie de Tilly Présidente : Mme De Vriendt

Contact: M.Hereau **Tél: 06 13 01 26 83**646 rue Alfred Darroux

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

bol.rh20@orange.fr

ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE MOULI-GNON-AUXONETTE-JONVILLE (ADEMAJ)

Défense des sites et protections des quartiers

Président : M. Morlais 77310ademaj@gmail.com

☐ 77310ademaj.wixsite.com/site

ASSOCIATION MYCOLOGIQUE FÉRÉOPONTAINE (A.M.F)

Sorties mycologiques en forêt, identification des champignons, exposition annuelle

Président : M. Lecarpentier

Tél: 01 60 66 17 11
13 rue des Grandes Haies
77930 Saint-Sauveur-Sur-École
tochou@infonie.fr

☐ champignons77.org

ASSOCIATION ORNITHOLOGIQUE DE SEINE ET MARNE

Réunion mensuelle, bourse, concours

Président : M. Croize **Tél : 06 03 41 16 20**118 chemin du Coulant
77190 Dammarie-Les-Lys
aosm@orange.fr

CHASSE DE TILLY MAISON-ROUGE

Chasse petits et grands gibiers
Président: M. Rigodon **Tél: 06 14 24 71 92**365 avenue de la Gare
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
jean-yves.rigodon@orange.fr

CHEVÊCHE77

Sauvetage d'oiseaux, sorties natures, animations scolaires Président : M. Bréhier

Président : M. Bréhier **Tél : 06 88 69 66 11**

Mairie, 1 bis rue des Ecoles

77310 Pringy

cheveche77@free.fr

FEDERATION FRANCAISE DES MOTARDS EN COLERE FMMC77

Défense du droit des 2 roues motorisées, éducation routière jeunesse, aide à l'aménagement routier des communes

Président : M. Champagne

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

motardsencolere77@gmail.com

LA CARPE ROYALE

Pêche et Loisirs

Président : M. Offredi **Tél : 06 62 41 19 00** 22 rue de la Plaine 77310 Boissise-Le-Roi jcoffredi@orange.fr

LE PHILAPLON

Promotion de la ville et de ses habitants

Président : M. Beaugrand

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

lephilaplon@gmail.com



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

A NCIENS COMBATTANTS

COMITÉ D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS

Organisation des cérémonies d'anciens combattants

Président : M. Delporte **Tél. : 01 60 65 50 14** 54 rue Robert Schuman

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

FÉDÉRATION NATIONALE DES AN-CIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE F.N.A.C.A.

Prise en charge de toutes les demandes auprès de l'ONAC des dossiers aux anciens AFN

Président : M. Delporte **Tél. : 01 60 65 50 14** 54 rue Robert Schuman 77310 Saint Fargeau Ponthierry

UNION FÉDÉRALE DES ANCIENS COMBATTANTS U.F.A.C.

Accompagne les anciens combattants auprès de l'ONAC pour tous les dossiers secours et papiers militaires et les cérémonies.

Président : M. Delporte **Tél. : 01 60 65 50 14** 54 rue Robert Schuman 77310 Saint Fargeau Ponthierry

ACPG-CATM

Anciens prisonniers / combattants Algérie, Tunisie, Maroc. Commémorations patriotiques...

Président : M. Bolléa **Tél. : 01 60 65 67 19** 19, rue Thierry

77310 Saint Fargeau Ponthierry

ASSOCIATION REPUBLIQUE DES ANCIENS COMBATTANTS - ARAC

Commémorations militaires
Président : M. Renaudin **Tél. : 09 61 60 61 26**11, rue des écureuils
77310 Pringy
jbrnd37@gmail.com



E DUCATION

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE CAMUS (APE CAMUS)

Créer du lien entre les parents, soutenir les projets/ actions des enseignants et organiser des évènements à thème

Présidente : Mme Bouillon

Mairie – 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

apecamus77310@gmail.com

association parents d'élèves Camus 77310

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES (F.C.P.E)

Fédération des conseils de parents d'élèves de l'école publique, défense de l'école publique, information auprès des familles

Présidente : Mme Dubois Tél : 06 24 26 37 00

Mairie - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry









CONTACTS UTILES

SERVICES PUBLICS FÉRÉOPONTAINS

LA POSTE

Place du Général Leclerc **2** 01 64 89 51 60

CENTRE DE SECOURS N° 14 SAPEURS POMPIERS

Rue Emile Filée

18

POLICE MUNICIPALE

185 avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry **2** 01 60 65 86 10 Urgences: 17

Gare de Saint-Fargeau

Allée de la Guiche

2 08 92 97 69 19

Gare de Ponthierry/Pringy

Rue Isidore Leroy

2 08 92 97 67 31

PROXIBUS

2 01 64 10 01 23

MARCHÉ LABELLISÉ

Place du Général Leclerc Jeudi et dimanche matins Commerçants non sédentaires

CULTES

Moulignon

Eglise Saint-Blaise Place des Tilleuls

Saint-Fargeau

Eglise Saint-Ferréol Rue Abel Rémusat

Jonville Chapelle

Rue de Jonville

Ponthierry

Eglise Sainte-Marie (Église diocésaine) Place Abbé Lemaire

Presbytère

Place du Général Leclerc

2 01 60 65 73 13

SOCIÉTÉ DES EAUX

Agence de Saint-Fargeau

2 09 77 40 94 30

CIMETIÈRES Saint-Fargeau

Avenue de la Gare

Ponthierry

Rue du Vieux Moulin

Moulignon

Rue du Clos Bernard

CRÉMATORIUM SUD 77

395, rue du Clos-Bernard **2** 01 69 68 18 18

FUNÉRARIUM Le Vieux Pont Rue du Vieux Moulin **2** 01 60 65 90 28

SERVICES PUBLICS DU DÉPARTEMENT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Hôtel du Département 12, rue des Saints-Pères 77010 Melun Cedex **2** 01 64 14 77 77

PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

12, rue des Saints-Pères 77010 Melun Cedex **2** 01 64 71 77 77

CITÉ ADMINISTRATIVE (Service départementaux ne trouvant pas de place dans l'ancienne préfecture)

Pré Chamblain 77011 Melun Cedex **2** 01 64 41 28 59 / 01 64 41 31 34

CAISSE D'ALLOCATIONS **FAMILIALES**

21, avenue du Général Leclerc 77000 Melun

2 0 820 25 77 10 (N° tarif spécial)

ÉLECTRICITE DE FRANCE

2 09 69 32 15 15

GAZ DE FRANCE

2 0 810 800 801

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE

77605 Marne-la-Vallée Cedex 03 (taper ou dire «sécurité sociale»)

PÔLE EMPLOI

Direction déléguée 77 sud 11, rue Gaillardon 77000 Melun

39 49

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

98 avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

2 01 60 65 81 50

CENTRE HOSPITALIER MARC JACQUET

Rue Fréteau de Pény 77010 Melun

2 01 64 71 60 00

COMMISSARIAT **DE POLICE NATIONALE**

462, avenue du Lys 77190 Dammarie-lès-Lys **2** 01 64 79 41 00

SMUR

15

MU 77

(Anciennement SOS Médecins) **2** 0 825 826 505

CENTRE ANTI-POISON

2 01 40 05 48 48

N° VERT

Espace «Ecoute Jeunes»

2 0 800 234 236

ALLÔ ENFANCE MALTRAITÉE

75000 Paris

2 0 800 05 41 41 ou 119

MAISON DE RETRAITE «LE GRAND PAVOIS»

98, avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry **2** 01 64 89 22 00

MAISON DE RETRAITE DE VILLERS - SAINT-FARGEAU

1, allée Bourette 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry **2** 01 60 65 80 80

FONDATION ELLEN POIDATZ

1, rue Ellen Poidatz

2 01 60 65 82 82

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DE FON-TAINEBLEAU

33 route de la Bonne Dame, 77300 Fontainebleau

2 01 60 70 78 00

MAISON DÉPARTEMENTALE **DES PERSONNES HANDICAPÉES**

16, rue de l'aluminium 77543 Savigny-le-temple

2 01 64 19 11 40

